

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**

**Situation Générale des Droits Humains dans
le pays au cours de la deuxième année de
présidence de Michel Joseph MARTELLY**

18 juin 2013

Sommaire

	<u>Page</u>
A. Introduction	1
B. Droits Politiques	1
I. Mise en place d'un nouveau gouvernement	1
II. Elections	6
1. Des circonscriptions non représentées au Parlement	6
2. Retard enregistré dans le calendrier électoral	6
III. Publication du texte amendé de la Constitution de 1987	7
IV. Mise en place du CSPJ et du CEP	7
V. Insécurité	10
1. Personnes tuées	11
2. Agents de la PNH assassinés	13
3. Personnes enlevées	15
4. Violences sexospécifiques	16
5. Incendies	18
6. Accidents	19
VI. Police Nationale d'Haïti (PNH)	22
1. Dossiers traités par l'institution policière	22
2. Forces Armées d'Haïti (FAD'H)	23
3. Démantèlement du gang BRANDT	23
4. Dossier de l'enlèvement suivi de l'assassinat de Richardson CROISSY	24
5. Agents policiers écartés de l'institution policière	25
VII. Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)	27
VIII. Appareil Judiciaire	28
1. Nominations	28
2. Des anciens Présidents de la République comparaissent par devant les autorités judiciaires	30
a. Dossier de Jean Claude DUVALIER	30
b. René PREVAL	30
c. Jean Bertrand ARISTIDE	30
3. Révocation et mise en disponibilité de Magistrats	31
a. Me Jean Renel SENATUS	31

b. Me Mario BEAUVOIR	31
4. Demande d'augmentation de salaires des Greffiers	32
5. Lutte contre Impunité	32
a. Cas de Walky CALIXTE	32
b. Cas de Octanol DERISSAINT	33
IX. Scandales enregistrés au cours de la deuxième année de Présidence de Michel Joseph MARTELLY	34
1. Accusations de corruption	34
2. Cas du viol de Me Josué PIERRE-LOUIS sur Marie Danielle BERNADIN	34
3. Edwin ZENNY / Bob SIMONIS	35
4. Des Sénateurs victimes d'agressions	35
5. Caisse d'assistance sociale	35
6. Des Jeunes réclament leur dû après avoir manifesté pour le Président Michel Joseph MARTELLY	36
7. Des journalistes victimes au cours de la deuxième année de Présidence de Michel Joseph MARTELLY	36
C. Droits Sociaux et Economiques	37
I. Scolarisation gratuite et obligatoire	37
II. Réalisation du Droit au Travail	38
III. Réalisation de divers travaux par le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE	38
IV. Manifestations enregistrées au cours de la seconde année de Président de Michel Joseph MARTELLY	39
1. Manifestations pour réclamer des services sociaux de base	39
2. Manifestations contre la cherté de la vie et les conditions de vie	40
3. Manifestations antigouvernementales / progouvernementales	40
V. Festivités carnavalesques	41
VI. Situation des personnes vivant dans les camps	41
VII. Environnement	42
1. Catastrophes Naturelles	42
2. Lutte contre la dégradation de l'environnement	42
3. Interdiction des produits en polystyrène et en polyéthylène	43
D. Commentaires et Recommandations	43

A. Introduction

Le 14 mai 2013 marque la deuxième année de Présidence de Michel Joseph MARTELLY. Pour commémorer cette date, de fastueuses festivités sont organisées au cours desquelles, le Président a renouvelé ses promesses d'œuvrer à l'amélioration des conditions générales de vie de la population. Il s'est aussi félicité des nombreuses actions entreprises par son gouvernement pour résoudre les différents problèmes que confronte la population et pour vendre à l'étranger une nouvelle image socio-politico-culturelle du pays.

Qu'en est-il de la situation, notamment en matière de protection, de respect et de réalisation des droits humains au regard des instruments nationaux, régionaux et internationaux consacrant les droits humains auxquels Haïti est partie ?

Le ***Réseau National de Défense des Droits Humains*** (RNDDH) constitué de structures régionalisées, membre affilié de la ***Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme*** (FIDH), engagé dans la lutte pour l'émergence d'un Etat de Droit en Haïti, se fait le devoir de partager avec les communautés nationale et internationale, le bilan de la deuxième année de Présidence de Michel Joseph MARTELLY.

B. Droits politiques

De mai 2012 à mai 2013, plusieurs faits importants relatifs aux droits politiques sont recensés.

I. Mise en place d'un nouveau gouvernement

Le 14 mai 2012, les Députés de la 49^{ème} Législature ratifient l'énoncé de la politique générale du Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE, avec *soixante dix* (70) voix pour, *six* (6) voix contre et *trois* (3) abstentions. Ce vote survient après que le ***Sénat de la République*** ait lui-même ratifié l'énoncé de politique générale, le 8 mai 2012.

Le Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE succède à Garry CONILLE. Il convient de noter que ce dernier a été invité, le 24 février 2012, à présenter sa démission car, en dépit du fait qu'il était considéré comme étant la coqueluche de la communauté internationale, entre lui et le Président de la République, le courant ne passait pas. Il lui est, entre autres, reproché son acharnement à faire éclater au grand jour le scandale relatif aux nombreux contrats de gré à gré signés par le gouvernement PREVAL / BELLERIVE ainsi que les achats publics réalisés par ce gouvernement. Il n'aura par conséquent passé que *quatre* (4) mois à la tête de la primature.

Le 14 mai 2012, le nouveau gouvernement composé de *vingt-deux* (22) ministres, avec à sa tête, Laurent Salvador LAMOTHE est ainsi constitué :

1. Ministre de la Défense - Jean Rodolphe JOAZIL
2. Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales - Thierry Mayard PAUL

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

3. Ministre de l'Économie et des Finances - Marie Carmelle JEAN MARIE
4. Ministre de l'Agriculture des ressources naturelles et du Développement Rural - Thomas JACQUES
5. Ministre des Affaires Sociales et du Travail - Ronsard ST-CYR
6. Ministre des Travaux Publics, Transports, Énergie et Communications - Jacques ROUSSEAU
7. Ministre de la Santé Publique et de la Population - Florence Duperval GUILLAUME
8. Ministre du Commerce et de l'Industrie - Wilson LALEAU
9. Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique - Jean Roosevelt RENÉ
10. Ministre de l'Environnement - Joseph Ronald TOUSSAINT
11. Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger - Daniel SUPPLICE
12. Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de promotion de la paysannerie - Marie Mimose FÉLIX
13. Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes - Laurent LAMOTHE
14. Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement - Ralph THÉANO
15. Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté extrême - Marie Carmelle Rose Anne AUGUSTE
16. Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes - Yanick MÉZIL
17. Ministre de la Culture - Jean Mario DUPUY
18. Ministre de la Communication - Ady Jean GARDY
19. Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle - Réginald PAUL
20. Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique - Jean Renel SANON
21. Ministre du Tourisme - Stéphanie Balmir VILLEDROUIN
22. Ministre de la Planification et de la coopération externe - Josépha Raymond GAUTHIER.

Tout de suite après la mise en place du nouveau gouvernement, l'Exécutif procède à la nomination de plusieurs Secrétaires d'Etat et de différents Directeurs Généraux :

Voici la liste des Secrétaires d'Etat :

1. Jean Gérald BRUTUS, Secrétaire d'État à l'Industrie ;
2. Pierre-Richard CASIMIR, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères;
3. Philippe CINÉAS, Secrétaire d'État aux Travaux Publics et Transports;
4. Ronald DÉCEMBRE, Secrétaire d'État à la Réforme Fiscale;
5. Réginald DELVA, Secrétaire d'État à la Sécurité Publique;
6. Fresner DORCIN, Secrétaire d'État à la Production Végétale;
7. Pierre André GÉDÉON, Secrétaire d'État à l'Environnement;
8. Marina GOURGUES, Secrétaire d'État à la Formation Professionnelle;
9. René JEAN-JUMEAU, Secrétaire d'État à l'Energie;
10. Vernet JOSEPH, Secrétaire d'État à la Relance Agricole;
11. Mathias LAURÉUS, Secrétaire d'État aux Collectivités Territoriales;
12. Gérald ORIOL, Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées;

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

13. Francener THÉLUSMA, Secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Action civique;
14. Oswald THIMOLÉON, Secrétaire d'État à l'Alphabétisation;
15. Robert LABROUSSE, Secrétaire d'Etat à la Coopération Externe
16. Nixon MYRTHIL, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
17. Wilner VALCIN, Secrétaire d'Etat à la Planification.

Par la suite, le Secrétaire d'Etat à l'Energie est devenu Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Energie.

Voici les noms de certains Directeurs Généraux nommés :

1. Bernie SYLVAIN, Directeur Général de la Radio et de la Télévision Nationale d'Haïti (RTNH).
2. Bobby Emmanuel PIARD, Directeur Général du Centre National d'Information Géospatiale (CNIGS).
3. Alix CÉLESTIN, Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN).
4. Lionel DUVALSAINT, Directeur Général de la Direction Nationale de l'Eau Potable (DINEPA).
5. Ludner REMARAI, Directeur Général du Bureau des Mines et de l'Energie.
6. Fresnel JEAN-BAPTISTE, Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes (AGD).
7. Klauss HÉBERWEIN, Directeur Général du Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES).
8. Carel ALEXANDRE, Directeur Général du Ministère de la Défense Nationale.
9. Luc ESPECCA Directeur Général du Ministère du Commerce et de l'Industrie.
10. Giraud PRÉVAL Directeur Général des Zones Franches.
11. Gabrielle YACINTHE directrice générale du Conseil Electoral Permanent (CEP).
12. Georges Barau SASSINE, Directeur Général de la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI).
13. Jean Fritz JEAN-LOUIS Directeur Général de la Loterie de l'Etat Haïtien.
14. Justin MÉTELLUS Directeur de la Direction Départementale de l'Education Nationale du Nord.
15. Ingénieur Thys MIAUD, Directeur Général de l'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS).
16. Fortuné DORLÉANS, Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères.

D'autres nominations sont aussi recensées :

1. Antoine ATOURISTE, le directeur de l'**Unité de Lutte Contre la Corruption** est nommé Responsable d'une commission anti-contrebande et anticorruption composée d'agents de la **Direction Générale des Impôts**, d'agents de l'**Administration Générale des Douanes** (AGD) et de l'**Unité Centrale de Renseignements Financiers** (UCREF). Cette commission a pour tâche principale l'assainissement de la frontière haïtiano-dominicaine.

2. Déus DERONETH est nommé Directeur Départemental de la Direction Générale des Impôts(DGI), dans le département du Sud-est.
3. Ulrick Gabriel FILS-AIMÉ est installé à la tête de la Direction des Opérations Electorales (DOE).
4. David BAZILE est directeur de la Commission Nationale de Lutte contre la Drogue (CONALD).
5. Myrtho CINÉAS est nommé Responsable du Programme National de Cantine Scolaire (PNCS).
6. Michel BRUNACHE est installé comme nouveau Secrétaire Général de la Primature.
7. Gaby SILENCIEUX, est installé comme Vice-délégué de la Commune de *Limbé*.
8. Joseph Guyler C. DELVA est nommé au poste de Secrétaire d'Etat à la Communication.
9. Dimitri NAU est nommé chef de cabinet du Premier Ministre Laurent Salvador LAMOTHE.
10. Godson ORÉLUS, Commissaire de Police, est nommé Directeur Général de la **Police Nationale d'Haïti (PNH)**.
11. Le médecin Maurice MAINVILLE, est placé Directeur à ***l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti*** (HUEH).
12. Louis LÉDOR est nommé à la direction de la Caisse d'assistance sociale (CAS).
13. Grégory MEVS, homme d'affaires, est nommé coprésident du Conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et l'investissement (CCPDEI).
14. Dorvil JASMIN est nommé directeur général-adjoint l'Éducation nationale du Nord.
15. Chancenade FRANÇOIS, Directrice Générale de l'Office des Postes d'Haïti
16. Dr. Roberd HONORÉ, Directeur Départemental sanitaire de l'Artibonite (DSA).
17. Gilbert Biambi, Directeur Général adjoint à l'Office National de l'Identification.
18. Me Grégory Mayard PAUL, co-directeur du conseil consultatif présidentiel pour le développement et l'investissement.

Le 6 août 2012, soit *trois* (3) mois après la ratification du programme du gouvernement par le Parlement haïtien, un remaniement ministériel est constaté :

1. Ministre de l'Intérieur et des Collectivité Territoriales - Ronsard SAINT-CYR
2. Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes - Pierre Richard CASIMIR
3. Ministre de la Planification et de la Coopération Externe - Laurent Salvador LAMOTHE
4. Ministre des Affaires Sociales et du Travail - Josefa GAUTHIER
5. Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle - Vanneur PIERRE
6. Ministre de l'Environnement - Jean Vilmond HILAIRE

Le 10 avril 2013, la Ministre de l'Economie et des Finances, Marie Carmelle JEAN-MARIE démissionne de son poste en raison du manque de solidarité constaté par celle-ci, au sein même du gouvernement auquel elle appartient. Le lendemain, soit le 11 avril 2013, la Ministre de la Communication Régine GODEFROY démissionne aussi. La première est remplacée par Wilson LALEAU, la deuxième, par Josette DARGUSTE.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

Le 21 janvier 2013, encore une fois, le Cabinet Ministériel est replâtré et *sept* (7) ministres sont renvoyés. Il s'agit de :

1. Ronsard SAINT-CYR, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales,
2. Josépha Raymond GAUTHIER, Ministre des Affaires Sociales et du Travail,
3. Jean Mario DUPUY, Ministre de la Culture,
4. Ady Jean GARDY, Ministre de la communication,
5. Jean Vilmond HILAIRE, Ministre de l'Environnement,
6. Jean Roosevelt RENE, Ministre de la Jeunesse des Sports et de l'Action Civique ;
7. Daniel SUPPLICE Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger.

A la publication de ce rapport, le Cabinet Ministériel du gouvernement MARTELLY/LAMOTHE est ainsi constitué :

1. Jean Rodolphe JOAZIL : MINISTRE de la Défense
2. Wilson LALEAU : Ministre de l'Économie et des Finances
3. Thomas JACQUES : Ministre de l'Agriculture des ressources naturelles et du Développement Rural
4. Wilson LALEAU : MINISTRE (a.i) du Commerce et de l'Industrie
5. Jacques ROUSSEAU : Ministre des Travaux Public, Transports, Énergie et Communications
6. Florence Duperval GUILLAUME : Ministre de la Santé Publique et de la Population
7. Charles JEAN-JACQUES : Ministre des Affaires Sociales et du Travail
8. Magali RACINE : Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
9. Jean François THOMAS : Ministre de l'Environnement
10. Pierre Richard CASIMIR : Ministre (a.i) des Haïtiens vivant à l'étranger
11. Marie Mimose FELIX : Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de promotion de la paysannerie
12. Pierre Richard CASIMIR : Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes
13. Ralph THEANO : Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement
14. Marie Carmelle Rose Anne AUGUSTE : Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Droit de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté extrême
15. Yanick MEZIL : Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
16. Josette DARGUSTE : Ministre de la Culture
17. Josette DARGUSTE : MINISTRE (a.i) de la Communication
18. Vanneur PIERRE : Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
19. David BAZILE : Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
20. Jean Renel SANON : Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique
21. Stéphanie Balmir VILLEDROUIN : Ministre du Tourisme
22. Laurent Salvador LAMOTHE : Ministre de la Planification et de la coopération externe
23. René JEAN-JUMEAU : Ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la sécurité énergétique (poste créé le 22 janvier 2013)

II. Elections

1. Des circonscriptions non représentées au Parlement

Quatre (4) circonscriptions ne sont pas représentées au Parlement Haïtien, par leur Député. Il s'agit de Vallières/Carice/Mombin-Crochu, Belladères, Jacmel, Abricot/Bonbon. Pour ces *quatre* (4) circonscriptions, les résultats électoraux ne sont pas acceptés, ce, même après l'entrée en fonction de la **49^{ème} Législature**. Conséquemment, une commission de *cinq* (5) Députés avec pour mission de se prononcer sur la situation de ces circonscriptions est montée. Elle est formée des Députés suivants :

1. Fritz CHERY, Président
2. Jean Rupert LAFOREST, vice-Président
3. Poly FAUSTIN, Secrétaire rapporteur
4. Ronald LARECHE, Membre
5. Rony CELESTIN, Membre.

Le 14 mai 2012, un rapport est présenté à l'**Assemblée des Députés** par la commission qui recommande que l'Assemblée reconnaisse que Patrick DOMOND, Jean Rigaud BELIZAIRE, Amos DUBOIRANT et Jean Berthole BASTIEN ont gagné les élections pour leur circonscription respective. Le rapport est voté par les Députés par *trente-neuf* voix (39) pour, *une* (1) voix contre et *treize* (13) abstentions.

En dépit des nombreuses démarches faites tant auprès de l'Exécutif que du Parlement, aucun des élus ne siège aujourd'hui encore au sein du Parlement haïtien.

2. Retard enregistré dans le calendrier électoral

Les élections sénatoriales partielles et locales devaient avoir lieu en novembre 2011 en vue de combler le tiers (1/3) du **Sénat de la République** et de remplacer les élus locaux, leur mandat étant déjà arrivé à terme.

Aujourd'hui, le **Sénat de la République** fonctionne, amputé d'un tiers (1/3) de ses membres. Par ailleurs, des Sénateurs dont les mandats sont arrivés à terme se sont reconvertis et ont investi le Pouvoir Exécutif. Parmi eux, Joseph LAMBERT et Youri LATORTUE font office de Conseillers du Président alors que Jean Rodolphe JOAZIL est nommé Ministre de la Défense.

Par ailleurs, les élections n'étant pas réalisées, le 11 mai 2012, le **Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale** publie une note selon laquelle les Maires issus des dernières élections locales sont, dès à présent, des **Agents Exécutifs Intérimaires**. Il en profite pour se débarrasser de certains Maires et nommer des proches du pouvoir au poste d'**Agents Exécutifs Intérimaires**. En voici quelques-uns d'entre eux

- Mairie de **Tabarre** : Serge AUGUSTE, Chenet CORIOLAN et Wine BOUZY

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

- Mairie de **Jacmel** : Hugues PAUL, Jean SOLAGE et Juvenol JEAN-PIERRE.
- Mairie de **Port-au-Prince** : Marie-Josée RENÉ
- Mairie de **Pétion-ville** : Yvanka Jolicoeur BRUTUS, Dominique SAINT-ROC et Kerna DUVAL
- Mairie de **Delmas** : Marie Claire IBRAHIM, Maire Adjoint
- Mairie de **l'Azile** : Wilner BLANC, Jean Mackendi PETIT SENAIRE et Dessources MANOLYTE

III. Publication du texte amendé de la Constitution de 1987

A sa montée au Pouvoir, le Président Michel Joseph MARTELLY hérite du dossier relatif à l'amendement de la Constitution de 1987. En effet, à la fin de son mandat, le Président René PREVAL propose à la dernière session de la 48^{ème} Législature un projet d'amendement de la Constitution haïtienne de 1987. Ce projet d'amendement est voté par cette Législature et la Déclaration d'Amendement est publiée dans le Moniteur # 109 du mardi 6 octobre 2009 avant d'être soumise à la 49^{ème} législature.

Trois (3) séances sont consacrées par *l'Assemblée Nationale Constituante*, à la finalisation de l'amendement, respectivement les 7, 8 et 9 mai 2011. Le vendredi 13 mai 2011, la *Loi Constitutionnelle portant Amendement de la Constitution de 1987* est publiée dans le Moniteur # 58.

Cette publication fait l'objet de nombreuses interrogations notamment de la part des Parlementaires, en raison du fait que le texte publié diffère de celui effectivement adopté par *l'Assemblée Nationale Constituante*. Suite aux nombreuses discussions engendrées par cette publication, le Président Michel Joseph MARTELLY ordonne par arrêté paru dans le Moniteur # 71 du 3 juin 2011, le retrait du texte en attendant que le texte officiel soit retrouvé.

La question de la publication du texte amendé retient l'attention et est au cœur de tous les débats. Certains sont pour la publication, d'autres hésitent encore. La confusion règne. Un groupe de *neuf* (9) Sénateurs se positionnant contre cette publication est formé.

Finalement, le 18 juin 2012, le Président de la République Michel Joseph MARTELLY publie le texte amendé de la Constitution et justifie son acte par sa volonté de travailler pour la réalisation des Droits Economiques et Sociaux du peuple haïtien et de mettre en place les institutions démocratiques prévues par la Constitution amendée savoir, le *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ), le *Conseil Electoral Permanent* (CEP) et le *Conseil Constitutionnel*.

IV. Mise en place du CSPJ et du CEP

Le 3 juillet 2012, le *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) est mis en place. On reproche au Président de la République, Michel Joseph MARTELLY de signer l'arrêté nommant les membres du CSPJ seulement quelques minutes avant la prestation de serment de ces derniers qui sont au nombre de *neuf* (9) :

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

1. Me Anel Alexis JOSEPH, Président de la *Cour de Cassation*,
2. Me Antoine NORGAISSE, Vice-président de la *Cour de Cassation* ;
3. Me Thiers MALETTE, Commissaire du Gouvernement près la *Cour de Cassation* ;
4. Me Max ELIBERT, représentant des *Cours d'Appel* ;
5. Me Gustave PHARAON, élu par les *Tribunaux de Première Instance* de la République ;
6. Me Jean Alix CIVIL, désigné par le *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique* ;
7. Me Jean Etienne MERCIER, représentant des Juges des Tribunaux de Paix ;
8. Me Dilia LEMAIRE, représentante des Organisations de la Société Civile ;
9. Me Néhémie JOSEPH, représentant de l'Assemblée des Bâtonniers en exercice ;

Le Président du CSPJ et de la *Cour de Cassation*, Anel Alexis JOSEPH est jugé à la solde du Chef de l'Exécutif. Certains considèrent même que l'Exécutif détient le contrôle du CSPJ en raison de la présence en son sein, de Me Anel Alexis JOSEPH. D'autres affirment que la mise en place du CSPJ répond simplement à un agenda politique du Président de la République Michel Joseph MARTELLY qui, en fait, ne pense qu'à la mise en place du CEP.

Au lendemain de la prestation de serment des membres du CSPJ, l'institution entre effectivement et de plein fouet dans des activités politiques. Elle est rapidement sollicitée pour désigner les noms de *trois* (3) personnalités devant représenter au sein de l'organe électoral permanent, le pouvoir judiciaire.

Le 12 juillet 2012, le CSPJ lance un appel à candidature pour recruter les personnes intéressées à faire partie du CEP, en représentation du Pouvoir Judiciaire. Le CSPJ reçoit *soixante-quinze* (75) dossiers. Suite à un premier travail, *soixante-trois* (63) candidats sont écartés pour des raisons diverses. Une enquête de proximité doit être menée autour des *douze* (12) candidats présélectionnés. Plusieurs Conseillers y sont impliqués. Après l'enquête de proximité, une séance doit avoir lieu pour le vote des *trois* (3) représentants du Pouvoir Judiciaire au *Conseil Electoral Permanent* (CEP).

Sans attendre les résultats des enquêtes menées par les Conseillers et en dehors de toute séance de travail, le 24 juillet 2012, le Président du CSPJ, Anel Alexis JOSEPH envoie au Président de la République, Michel Joseph MARTELLY les noms de *trois* (3) personnalités, imposées par l'Exécutif lui-même, devant représenter le Pouvoir Judiciaire au sein du CEP. Des organisations de la société civile ainsi que des organisations de promotion et de défense des droits humains s'insurgent contre la méthodologie utilisée pour choisir ces représentants. Pour sa part, le Président de la République affirme avancer sur sa lancée. Il informe la population du choix des représentants du Pouvoir Exécutif.

Il s'ensuit un bras de fer entre le Pouvoir Exécutif, le Pouvoir Judiciaire et le Pouvoir Législatif. La crise s'amplifie et prend des proportions importantes. Le Pouvoir Exécutif affirme ne pas vouloir faire marche arrière.

La **Fédération des Barreaux d'Haïti** (FBH) rappelle son représentant au sein du CSPJ, Me Néhémy JOSEPH. La représentante des organisations de la société civile, Me Dilia LEMAIRE, abandonne son siège au CSPJ avec catastrophe et conditionne son retour à l'annulation de la décision prise unilatéralement par le Président du CSPJ. Au total, *quatre* (4) Conseillers du CSPJ se démarquent de la manière de procéder du Président du CSPJ, rappelant que selon l'article 13 de la **Loi Portant Création du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** (CSPJ), le CSPJ ne peut délibérer que lorsque *cinq* (5) au moins de ses membres sont présents.

Parallèlement, des parlementaires dénoncent la mise en place d'un organe électoral partisan, manipulable par le Président de la République et amputé des *trois* (3) membres devant représenter le Pouvoir Législatif. Ils reprochent à l'Exécutif de n'avoir pas réalisé à temps les élections, ce qui les met dans l'incapacité de désigner leurs représentants, vu que le Sénat est amputé de *dix* (10) de ses membres. Conséquemment, ils plaident de préférence pour la création d'un organe provisoire chargé d'organiser les élections à la suite desquelles le **Conseil Electoral Permanent** (CEP) sera monté. Passant outre cette crise et dans l'espoir qu'elle se résorbera d'elle-même, le Président de la République, par arrêté présidentiel en date du 15 août 2012, procède à la nomination de *six* (6) membres devant faire partie du CEP en attendant les choix à venir des Parlementaires. Les *six* (6) membres du CEP sont :

Les *trois* (3) représentants de l'Exécutif :

1. Josué PIERRE-LOUIS
2. Gustave ACACIA
3. Reynaldo BONNET

Les *trois* (3) représentants du Pouvoir Judiciaire :

1. Yves Benoit JEAN-MARIE
2. Salnave EXANTUS
3. Patrick MÉTELLUS.

D'aucuns affirment que la crise a débuté suite aux agissements antidémocratiques du Président du CSPJ, Me Anel Alexis JOSEPH et exigent sa mise en accusation pour **forfaiture et violation de la Loi**. Le Parlement est invité à prendre ses responsabilités constitutionnelles en vue de traduire par devant la **Haute Cour de Justice**, le Président de la **Cour de Cassation** et Président du CSPJ à qui on reproche aussi de ne pas répondre aux exigences légales pour occuper le poste de Président de la **Cour de Cassation**. Le scandale éclabousse aussi *deux* (2) autres Magistrats de la **Cour de Cassation**, savoir, Me Kesner Michel THERMEZI et Me Frantzy PHILEMON, qui sont nommés en dehors de la Loi. Devant l'ampleur chaque jour renouvelé de la crise liée à la mise en place du CEP, le Président Anel Alexis JOSEPH, conciliant, accepte de chercher une sortie de crise. Il demande aux Conseillers ayant abandonné leur poste de discuter. Finalement, le processus reprend au stade où il était arrêté, savoir, l'enquête de proximité sur les *douze* (12)

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

postulants ayant satisfait aux premiers critères. Une nouvelle date est fixée pour la reprise des votes.

Le 9 octobre 2012, dans une élection transparente, le CSPJ fait choix de *trois* (3) personnalités pour représenter le Pouvoir Judiciaire au sein du CEP. Il s'agit de :

1. Léopold BERLANGER,
2. Marie Carole Floréal DUCLERVIL
3. Applyx FÉLIX

Cependant, les anciens représentants du CSPJ au CEP savoir, Yves Benoit JEAN-MARIE, Salnave EXANTUS et Patrick METELLUS, ne veulent pas laisser leur siège et se considèrent légitimes dans leur position. Le président du CSPJ pour sa part prend son temps et hésite à acheminer les noms des *trois* (3) nouveaux représentants du Pouvoir Judiciaire à l'Exécutif.

Les Parlementaires maintiennent leur position et ne reconnaissent pas ce nouvel organe.

La communauté internationale élève le ton pour la mise en place d'un organe électoral et la réalisation des élections. Après plusieurs mois de rencontres, de discussions et de tergiversations, le ***Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent*** (CTCEP) est créé par arrêté présidentiel du 12 avril 2013. Il est composé de *neuf* (9) membres, savoir :

Pouvoir Judiciaire

4. Léopold BERLANGER
5. Marie Carole Floréal DUCLERVIL
6. Applyx FÉLIX

Pouvoir Législatif

7. Me Néhémy JOSEPH
8. Pierre Simon GEORGES
9. Marie Clunie Dumay MIRACLE

Pouvoir Exécutif

10. Me Emmanuel MÉNARD
11. Margareth LAMUR
12. Chantal RAYMOND

V. Insécurité¹

Au cours de la période couverte par ce rapport, une situation d'insécurité généralisée endeuille la population. Des citoyens, des enfants en bas âge, des mineurs, des agents de la ***Police Nationale d'Haïti*** (PNH), des agents de la ***Mission des Nations-Unies pour la***

¹ *Informations collectées par le RNDDH et ses structures régionalisées. Les sources sont diverses : Monitoring de terrain, rapports de la Police Nationale d'Haïti (PNH), rapport de la Morgue de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), Le Nouvelliste.*

Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des étrangers, etc. sont chaque jour touchés de plein fouet par cette insécurité. Ils sont entre autres, victimes de viols, de vols, d'assassinats, d'enlèvements, d'enlèvements suivis de séquestration contre rançon, etc. De plus, des incendies de marchés publics, des incendies de camps d'hébergement et de sites de relocalisation, des accidents de la route sont aussi inventoriés.

1. Personnes tuées

Dans le pays, de 2012 à 2013, au moins *mille quarante et une* (1.041) personnes sont mortes par balles, par armes blanches, par lapidation ou par lynchage. Parmi elles, *mille seize* (1016) sont tuées à **Port-au-Prince**, dont au moins *vingt-deux* (22) agents de la PNH. Voici quelques-uns des cas ayant retenu l'attention du RNDDH et de ses structures régionalisées :

1. Le 21 mai 2012, dans l'enceinte même de l'orphelinat dénommé **Black Rain Group**, localisé à **Fort Saint Michel**, département du Nord, Marie Louise WESLET une ressortissante suisse est assassinée.
2. Le 29 mai 2012, Clotyle ainsi connue est assassinée à la rue Capitale, ville des **Cayes**.
3. Le 31 mai 2012, Denis VINCENT, âgé de *trente* (30) ans, est tué par balles à **Pétionville**, devant la résidence de Ronald NELSON, connu encore sous le nom de Roro NELSON.
4. Le 1^{er} juin 2012, Marline LAMOTHE est attaquée à la rue Fernand, **Canapé-Vert** par des individus armés non identifiés. Blessée par balles, elle succombe à ses nombreuses blessures.
5. Le 4 juin 2012, un jeune homme est tué par balles à la **Rue Capois** et un autre est grièvement blessé par des individus qui circulent à motos.
6. Le 5 juin 2012, Bruno CHANET, un cambiste, est tué par balles à **Morne Thomas, Aquin**, par des bandits armés.
7. Le 14 juin 2012, une jeune fille de **Mapou Rolin** est tuée par balles par des individus non identifiés.
8. Le 17 juin 2012, un militaire chilien, Enrique Flore AREVALO, âgé de *quarante quatre* (44) ans est criblé de balles alors qu'il sortait d'un club de nuit Barak. Il succombe à ses blessures à **l'Hôpital Lambert**.
9. Le 20 juin 2012, Biany LEJEUNE est tué par balle à **Turgeau**, à **Port-au-Prince**.

10. Le 22 juin 2012, Wilner PHILEMON, âgé de *quarante-cinq* (45) ans, sort de la **Banque Nationale de Crédit** (BNC) sise à **Lalue** avec en sa possession une somme d'argent. Il est tué à **Lalue** par des bandits armés, montés à bord de motocyclettes. La somme d'argent trouvée en sa possession est emportée.
11. Le 18 août 2012, aux **Gonaïves**, *trois* (3) individus non identifiés montés à bord de motocyclette ont criblé de balles Péthone NARCISSE, un homme âgé de *quarante-neuf* (49) ans.
12. Le 31 août 2012, Serge Luc BERNARD, membre fondateur de **l'Université de Port-au-Prince** et Professeur à l'Université est assassiné.
13. En septembre 2012, Miraline LOUIS, une fillette âgée de *cinq* (5) ans, est tuée à **Grande Saline**, département de l'Artibonite, par Olcarne DASTINOT.
14. Le 30 septembre 2012, Prévier ANTOINE, propriétaire d'un Hôtel situé à **l'île de la Gonave**, est tué par balles par des bandits notoires et des évadés de prison.
15. Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2012, le journaliste de Radio Contact de **Port-de-Paix**, Benson ROCK est assassiné par des individus armés.
16. Le 16 octobre 2012, Régis DESAMOUR, un ancien employé de la Mairie de **Jacmel**, est assassiné par balles par un prêtre vodou, Harison DOMOND, connu encore sous le nom de Jean Marie DOMOND. Son fils, Auguste DESAMOUR, est blessé par balles.
17. Le 19 octobre 2012, Alfred ALISSAINT est assassiné à coups de machette à **Bassin Bleu, Département du Nord-ouest**.
18. Le 21 octobre 2012, au cours d'un affrontement entre gangs armés rivaux, une jeune fille est tuée par balles à **Delmas 24**, au moment où elle rentrait chez elle ;
19. A **Cabaret**, un jeune homme connu sous le nom de Fashion, est brûlé vif après que des membres de la population de **Cabaret** l'aient accusé de vol et de viol.
20. Le 10 novembre 2012, un étudiant finissant Damaël D'HAÏTI est abattu dans l'enceinte même de la **Faculté de Droit et des Sciences Economiques** (FDSE) de **Port-au-Prince** par un agent de **la Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP), Pierre Paul MASSEUS, à l'occasion de la fête d'intégration des nouveaux admis à la Faculté susmentionnée
21. Le 23 novembre 2012, Marie Carole Clergé CADET est assassinée à **Delmas 41** par des individus armés, circulant à motocyclettes.

22. Le 27 novembre 2012, Claude CHRISTOPHE est tué par balle à **Grand Goave**, sur la route nationale # 2, lors d'un mouvement opposant des partisans du Maire Jean Pierre SALAM à ceux du Député Franck LAPORTE.
23. Dans la nuit du 27 au 28 novembre 2012, *deux* (2) personnes sont assassinées dans leur demeure aux **Gonaïves**, par des individus armés, non identifiés.
24. Le 26 novembre 2012, Huguens DAIER est assassiné par balles par *trois* (3) individus montés à bord de motocyclettes, à **Tabarre 48, Carrefour Caradeux**.
25. Dans la nuit du 27 au 28 novembre 2012, *trois* (3) personnes qui se trouvaient chez elles, aux **Gonaïves**, sont assassinées par balles. Il s'agit de Woockly MAJEUNE, un jeune de *vingt-deux* (22) ans, Kempless CHARLOT, un homme de *trente-deux* (32) ans et Rony FAUSTIN, un homme de *quarante-huit* (48) ans.
26. Le 30 novembre 2012, une personne est tuée par balles et *trois* (3) autres sont blessées par des Agents de la **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM) et de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO), ce, lors d'un mouvement de protestation organisé à travers plusieurs rues de **Jérémie** pour exiger la poursuite des travaux de construction de la route reliant la commune des **Cayes** à celle de **Jérémie**.
27. Le 30 novembre 2012, Joseph Guy CHARLES est abattu d'une balle à la tête, à **Pétion-ville** par un individu circulant à motocyclette.
28. Dans la nuit du 8 au 9 décembre 2012, Jules Edouard MOSCOSO un entrepreneur âgé de *cinquante-sept* (57) ans est tué par balles en son domicile à Chatuley, **Léogane**.
29. Le 10 décembre 2012, une jeune femme est abattue à l'Arcahaie, par des individus armés non identifiés.
30. Le 15 décembre 2012, Pierre MOLIERE est criblé de balles par l'Agent Exécutif Intérimaire de **Maïssade**.
31. Le 5 février 2013, Jerry DARTOIS et M.C. Hammer DARTOIS sont criblés de balles au boulevard **Jean Jacques Dessalines** par des individus montés à bord d'une motocyclette immatriculée MC 7030.

2. Agents de la PNH assassinés

Pour la période couverte par ce rapport, *vingt-trois* (23) agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) sont tués par balles, *vingt-trois* (23) autres sont blessés par balles, *quatre* (4) autres à l'arme blanche. La liste suivante ne prend en compte que ceux qui sont assassinés :

1. Le 22 mai 2012, Jean Alfrance SANON, un agent IV, affecté à la **Marine Haïtienne**, est assassiné par balles par des individus armés non identifiés ;
2. Le 28 juin 2012, Jean Rigale BAZILE agent II, est tué par balles à **Lamentin 54**. Il était affecté au Sous-Commissariat de **Martissant** ;
3. Le 20 juillet 2012, Réginald VIDO, agent I est assassiné par balles à **Diquini 63**, par des individus non identifiés. Il était affecté au Commissariat de **Carrefour** ;
4. Le 27 juillet 2012, l'agent I Jorel CAZEAU est tué par balles au **Bel-Air**. Il était affecté à la **Marine Haïtienne** ;
5. Le 3 août 2012, Cinot ODINIER, Agent II est tué par balles à **Delmas 19**. Il était affecté au Commissariat de **Delmas** ;
6. Le 4 octobre 2012, au **Bicentenaire, Port-au-Prince**, Steeven JACKSON agent de la PNH affecté au Parquet de **Port-au-Prince**, est tué par balles, par des individus armés circulant à motocyclette.
7. Le 12 octobre 2012, Alfred MARCELIN, Agent IV est assassiné par balles à **Delmas 2** par des individus non identifiés;
8. Le 9 novembre 2012, à **Delmas 33**, zone **Gérald Bataille**, l'Inspecteur de Police Yves-Michel BELLEFLEUR est tué par balles.
9. Le 9 novembre 2012, le policier Patrick MATHIEU est assassiné par balles devant le Commissariat de **Portail Saint Joseph**, Boulevard Jean Jacques Dessalines, **Port-au-Prince**.
10. Le 23 novembre 2012, Nesly PLESSY, Agent II affecté à la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP) est assassiné par balles à **Delmas 21**.
11. Le 24 novembre 2012, le policier Dol RAYMOND est tué par balles par des individus armés, à **Delmas 21**. Il était affecté à la **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM).
12. Le 7 décembre 2012, Carmin SEMERZIER, un agent IV affecté à la DAP est assassiné par balles à la rue **Sans-Fil**.
13. Le 27 janvier 2013, l'agent III Samuel DAMUS affecté à la **Swat Team** est assassiné à **Bourdon**.
14. Le 31 janvier 2013, l'agent II Berthony LAFORTUNE est assassiné. Il était affecté à **Boucan Carré** ;

15. Le 4 février 2013, Pierre Jonathan JEAN JACQUES, un Inspecteur de police affecté à la **Marine Haïtienne** est tué par balles alors qu'il se trouvait à **Bizoton** ;
16. Le 26 février 2013, l'agent II Ivens André JOSEPH affecté à l'USP est tué à **Carrefour** ;
17. Le 3 avril 2013, Rodrigue DORCELON, un agent IV affecté à la Primature est assassiné à **Delmas 11** ;
18. Le 6 avril 2013, l'Agent IV Robert CANGA est assassiné au **Boulevard des Etats-Unis d'Amérique**. Il était affecté à **Cité Soleil** ;
19. Le 2 mai 2013 Jean Richard Ernst CAYO, agent de la 18^{ème} promotion de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) est assassiné. Il était affecté au **Service de Circulation de Port-au-Prince**.
20. Le 17 mai 2013, le policier Jean René ESPÉRANCE est assassiné au **Wharf Jérémie**. Il était affecté à la sécurité rapprochée du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement Ralph THÉANO ;
21. Le 21 mai 2013, le policier John CANGA est assassiné à la **Rue Macajoux**.
22. Le 31 mai 2013, Sildert PIERRE, Agent III, affecté à l'USP, est assassiné en sa résidence à **Santo**.

3. Personnes enlevées

Pour la période couverte par le rapport, au moins *soixante-douze* (72) personnes sont enlevées. Voici quelques cas ayant retenu l'attention :

1. Le 25 juillet 2012, Chrismaëlle JEAN, une fillette de *six* (6) ans est enlevée dans la localité **Montegrande**, département du Centre, alors qu'elle se trouvait chez elle. Elle est sauvagement assassinée par *deux* (2) individus savoir, Guilot ORIOL et Amos LOUIS qui avouent avoir enlevé la fillette et l'avoir assassinée au cours d'une cérémonie vodouesque réalisée par eux, pour gagner au loto.
2. Le 10 août 2012, Tarah AUGUSTE, employée de la compagnie de téléphonie mobile DIGICEL est enlevée à **Turgeau**. Elle est libérée le 15 août 2012 suite à l'intervention de la PNH.
3. Le 26 octobre 2012, le Docteur Jean Marie BRISSEAU est enlevé par des individus armés, en sa résidence, à **Jacmel**.
4. Le 4 novembre 2012, le docteur Guy DUGUÉ est enlevé pour être libéré le 7 novembre 2012.

5. Le 14 novembre 2012, un enfant âgé de *huit* (8) ans est enlevé au **Champs de Mars** au cours d'une manifestation.
6. Le 17 novembre 2012, un enfant de *trois* (3) ans, Jorym Sam ETIENNE est enlevé. Son oncle, Jean Marie Patrick ETIENNE est assassiné lors de l'enlèvement. *Deux* (2) femmes qui se trouvaient dans la maison au moment de l'enlèvement sont violées.
7. Le 28 novembre 2012, une fillette de *cinq* (5) ans est enlevée à **Carrefour**, dans l'enceinte même de son établissement scolaire, le Collège Jean Paul II.
8. Dans la nuit du 28 au 29 novembre 2012, une étudiante de **l'Université Notre-Dame d'Haïti** âgée de *vingt et un* (21) ans est enlevée en sa demeure à la **Croix-des-Bouquets** par des individus armés non identifiés.
9. Le 15 janvier 2013, Francesca LOISEAU, une fillette de *dix* (10) ans est enlevée à **Saut-d'eau**, dans le département du Centre. Elle est libérée suite à une intervention policière menée à **Morne Davi**, non loin de **Mirebalais**.
10. Le 20 mars 2013, un enfant de *douze* (12) ans, Dimitrius VILLIER est enlevé en sa résidence, à **Marin**. Le 28 mars 2013, son corps est retrouvé à la Morgue de **l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti** (HUEH).

4. Violences sexo-spécifiques

De mai 2012 à mai 2013, *neuf cent soixante-douze* (972) cas de violences sexuelles sont recensés. Des femmes, des fillettes, des jeunes garçons² en sont les victimes. De plus, toujours pour cette période, au moins *cinquante-cinq* (55) délinquants sexuels sont condamnés par les tribunaux criminels. Le tableau suivant présente leurs noms ainsi que les informations relatives à leur condamnation.

#	Date	Juridiction	Condamnés	Verdict
1.	09-05-2012	Cayes	Jonel Gossin	15 ans
2.	09-05-12	Jérémie	Jonel Gossin	15 ans
3.	1 ^{er} -06-2012	Fort-Liberté	Vlamy Elange	5 ans
4.	06-06-2012	Fort-Liberté	Saint Fleur Peterson	9 ans
5.	08-06-2012	Petit-Goave	Baudelaire Point-du-Jour	3 ans
6.	18-06-2012	Saint Marc	Germain Estimé	15 ans
7.	27-06-2012	Port-de-Paix	Joanel Saint Brave	10 ans
8.	28-06-2012	Crx des Bouquets	Jean Astail Mondélus	15 ans
9.	29-06-2012	Crx des Bouquets	Max Larrieux alias Babas	15 ans
10.	02-07-2012	Crx des Bouquets	Alex Marcelin	15 ans
11.	02-07-2012	Gonaïves	Jean Baptiste Innocent	2 ans et 30.000 gourdes Dommages Intérêts
12.	03-07-2012	Gonaïves	Magade Julmiste	3 ans et 1000 gourdes d'amende

² Informations collectées par le RNDDH, les dix (10) réseaux départementaux du RNDDH, l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), la Police Nationale d'Haïti (PNH).

13.	04-07-2012	Gonaïves	Ilestin Wadner alias Pajero	10 ans et 100.000 gourdes dommages-intérêts et 25 gourdes amende
14.	4-07-2012	Crx des Bouquets	Saintéus Saintermo alias Todo	6 ans
15.	04-07-2012	Port-de-Paix	Similien Fritznel	5 ans
16.	5-07-2012	Crx des Bouquets	Joseph Luckner	perpétuité
17.	05-07-2012	Jacmel	Edmé Junior	2 ans et 100.000 gourdes de dommages-intérêts
18.	06-07-2012	Gonaïves	Théogène Keslet	10 ans
19.	10-07-2012	Jacmel	Mama Renald alias Bayaguenn	Perpétuité
20.	13-07-2012	Gonaïves	Charles Wilguerre	2 ans et 1500 gourdes d'amende
21.	13-07-2012	Gonaïves	Joseph Nixon	4 ans et 1500 gourdes d'amende
22.	16-07-2012	Gonaïves	Poly Odernier	6 ans et 500.000 gourdes de dommages-intérêts et 5000 gourdes d'amende
23.	16-07-2012	Port-au-Prince	Fritznel Laurore	15 ans
24.	16-07-2012	Port-au-Prince	Steevenson Etienne	10 ans et 500.000 gourdes de Dommages Intérêts
25.	16-07-2012	Crx des Bouquets	Piere Alix alias Cerex	6 ans
26.	17-07-2012	Crx des Bouquets	Fédé Fébie	3 ans
27.	17-07-2012	Anse à veau	Hérode Févry	10 ans
28.	17-07-2012	Petit-Goave	Robenson Isouf	2 ans
29.	17-07-2012	Port-de-Paix	Blaise Saintanès	10 ans
30.	18-07-2012	Port-au-Prince	Joseph Jean Panel	7 ans
31.	19-07-2012	Port-de-Paix	Auguste Zimet	3 ans
32.	19-07-2012	Cap-Haïtien	Junior Fayette	5 ans
33.	19-07-2012	Cap-Haïtien	Angeline Daniel	2 ans
34.	19-07-2012	Gonaïves	Joseph Youguens	3 ans et 1000 gourdes d'amende
35.	19-07-2012	Port-au-Prince	Gérôme Lyonel	15 ans
36.	20-07-2012	Port-au-Prince	Belfis Fido	3 ans
37.	20-07-12	Miragoane	Dieunor Joseph	4 ans
38.	23-07-2012	Port-au-Prince	Kénold Clermond	10 ans
39.	24-07-2012	Port-au-Prince	Etienne René	15 ans
40.	25-07-2012	Port-au-Prince	Beauvil Raymond	3 ans
41.	25-07-2012	Port-au-Prince	Louis Jeune Guyvinson	10 ans et 50.000 gourdes
42.	27-07-2012	Port-au-Prince	Gracius Wilfort	15 ans et 1.000.000 gourdes de Dommages Intérêts
43.	1 ^{er} -08-12	Miragoane	Morosse Mathurin	10 ans
44.	2-08-2012	Miragoane	Peterson Auxillas	perpétuité
45.	2-08-2011	Petit-Goave	Kervens Dumervil	3 ans
46.	2-08-2012	Port-au-Prince	Jeannot Fleurilus	15 ans
47.	3-08-2012	Port-au-Prince	Johanne Médina dite Johanne Limage	28 mois
48.	6-08-2012	Petit-Goave	Guito Jean Pierre	10 ans
49.	7-08-2012	Port-au-Prince	Dalencourt Mérilien	3 ans
50.	7-08-2012	Port-au-Prince	John Joseph	3 ans
51.	9-08-2012	Port-au-Prince	Fanel Saint-Fleur	3 ans
52.	9-08-2012	Port-au-Prince	Ritch Lubin	3 ans
53.	9-08-2012	Port-au-Prince	Gabriel Okenson	3 ans
54.	10-08-2012	Port-au-Prince	Elanis Jean Casimir	6 ans

***Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2***

55.	14-08-012	Port-au-Prince	Ronald Chéry	Perpétuité et 500.000 gourdes de dommages-intérêts
-----	-----------	----------------	--------------	----------------------------------------------------

5. Incendies

Au cours de la période couverte par ce rapport, plusieurs incendies de marchés publics, d'édifices publics et de maisons de particuliers sont recensés. En voici quelques-uns :

- Le 18 juin 2012, le **Marché du Port** est entièrement carbonisé.
- Dans la nuit du 12 au 13 juillet 2012, un deuxième incendie est éclaté au **Marché du Port**.
- Le 18 juin 2012, *quatre* (4) maisons situées à **Petit-Goave**, sur la route nationale numéro 2, sont incendiées. Des motocyclettes sont endommagées. La ville est bloquée par des manifestants qui réclament l'électrification de la commune.
- Le 13 juillet 2012, un incendie éclate au **Laboratoire Pharmaceutique Pharval**. *Deux* (2) personnes en sont sorties blessées.
- Dans la nuit du 25 au 26 juillet 2012, le feu a pris au **Parc La Visite**.
- Dans la nuit du 17 au 18 octobre 2012, le feu ravage un marché informel situé entre **Delmas 31** et **Delmas 33**, situé au dos du local de la **Télévision Nationale d'Haïti** (TNH).
- Le 11 décembre 2012, un incendie est déclaré à la **Faculté d'Ethnologie de l'Université d'Etat d'Haïti** suite au lancement au sein de la faculté par des agents de la PNH, de bombes lacrymogènes.
- Le 31 décembre 2012, un incendie ravage une partie d'un entrepôt d'équipements et de véhicules localisé dans une base de soldats jordaniens.
- Dans la nuit du 5 au 6 janvier 2013, le **Marché de Tabarre**, situé dans la commune de **Tabarre**, est incendié partiellement.
- Dans la nuit du 8 au 9 avril 2013, le Commissariat de **Port-Margot** est incendié.
- Dans la nuit du 17 au 18 avril 2013, la résidence du délégué **Mouvement de la jeunesse haïtienne pour le développement** (MOJHAD), Johnny MICHEL est incendiée.
- Le 12 mai 2013, une maison située à **Mariani** est incendiée suite à une explosion de produits pétroliers.

6. Accidents

Au cours de l'année couverte par ce rapport, les accidents de la circulation se sont intensifiés, causant des handicaps aux victimes et la mort de plusieurs autres. En effet, au moins *quarante et un* (41) accidents de la route, ayant occasionné la mort de *cent quarante-neuf* (149)³ personnes, sont recensés par le RNDDH et ses structures régionalisées. Les causes de ces accidents sont multiples : défectuosité des véhicules en particulier des camions assurant de longs trajets, conduite dangereuse, dépassement de limites de vitesse, etc. Face à la gravité de cette situation, le bureau de la Première dame, de concert avec la **Banque Interaméricaine de Développement** (BID) organise le 28 novembre 2012, un atelier portant sur la sécurité routière. Cependant, aucune amélioration dans le respect des limites de vitesse, du code de conduite automobile n'est constatée.

Voici la liste de certains accidents recensés par le RNDDH et ses structures régionalisées :

1. Le 30 mai 2012, suite à un accident de la circulation entre **Delmas 6** et **Delmas 8, quatre** (4) personnes sont blessées.
2. Le 5 juin 2012, une jeune femme enceinte est tuée à **Drouillard**, dans un accident de la circulation.
3. Le 9 juin 2012, une personne est tuée et *trente-quatre* (34) autres sont blessées à **Champin**, au **Cap-Haïtien** dans un accident de la route.
4. Le 9 juin 2012, Jean Vicière ELIE, Vicaire de **Marigot** meurt dans un accident de la route.
5. Le 16 juin 2012, *sept* (7) personnes perdent la vie et plusieurs autres sont blessées dans un accident routier survenu entre **Fonds-des-Nègres** et **St Michel du Sud**. Le chauffeur est lynché par une foule qui assistait aux funérailles d'un individu.
6. Le 19 juin 2012, un autobus assurant le trajet **Port-au-Prince / Jérémie** est renversé alors que le chauffeur tentait de traverser la rivière Glace, en crue. *Quarante* (40) personnes perdent la vie et au moins *seize* (16) autres sont blessées.
7. Le 6 juillet 2012, à **Aquin**, département du Sud, un camion citerne transportant des produits pétroliers prend feu, causant la mort d'une personne et l'incendie de *six* (6) maisons.
8. Le 11 juillet 2012, lors d'un accident de la route survenu à **Fonds-des-Nègres**, *trois* (3) personnes perdent la vie et plusieurs autres sont blessées.

³ Sources : Morgue de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), différents hôpitaux du pays

9. Le 19 juillet 2012, *six* (6) personnes sont tuées dans un accident de la route, survenu à **Trou Bagette, Montrouis**.
10. Le 24 juillet 2012, dans un accident de la route à **Cazale, Cabaret**, *deux* (2) personnes meurent et plusieurs autres sont blessées.
11. Le 7 août 2012, *quatre* (4) personnes sont mortes et plusieurs autres sont blessées lors d'un accident survenu au **Morne Moussignac**, sur la route nationale # 2.
12. Le 9 août 2012, un accident à **Source Matelas**, occasionne le décès d'une (1) personne.
13. Le 17 août 2012, *cinq* (5) personnes sont grièvement blessées lors d'un accident survenu à Robert, à l'**Arcahaie**.
14. Le 11 septembre 2012, *douze* (12) personnes sont mortes lors d'un accident de la circulation, à **Fonds Parisien**.
15. Le 20 septembre 2012, *deux* (2) personnes sont mortes à **Gérald Bataille, Delmas 33**, dans un accident de la circulation.
16. Le 21 septembre 2012, dans un accident de la route survenu à **l'Avenue Pouplard**, *deux* (2) personnes perdent la vie.
17. Le 26 septembre 2012, *trois* (3) personnes sont tuées dans un accident à **Montrouis**.
18. Le 28 septembre 2012, un grave accident survenu à l'entrée de la ville de **Mirebalais** fait *dix-huit* (18) blessées.
19. Le 2 octobre 2012, *une* (1) personne est tuée dans un accident à **Cabaret**.
20. Le 22 octobre 2012, *une* (1) personne est tuée dans un accident de la route, à **Périsse, Saint Marc**. Plusieurs autres personnes en sont sorties blessées.
21. Le 28 octobre 2012, *une* (1) personne est tuée dans un accident survenu sur la route de l'Aéroport.
22. Le 11 décembre 2012, dans un accident de la route à **Saint Marc**, *quatre* (4) personnes sont tuées et plusieurs autres sont blessées.
23. Le 1^{er} janvier 2013, tout près de la commune de **Miragoane**, *trois* (3) personnes sont tuées dans un accident de la route.
24. Le 11 janvier 2013, *quatre* (4) citoyens américains sont tués dans un accident de la route à **Jacmel**.

25. Le 25 janvier 2013, Dieudaline JÉRÔME une enfant de *treize* (13) ans de **Saint Marc** est morte dans un accident de la route, un véhicule de la MINUSTAH l'ayant heurtée.
26. Le 25 janvier 2013 un accident de la route à **Villard, Saint Marc**, cause la mort de *vingt-deux* (22) personnes.
27. Le 25 janvier 2013, un accident de circulation, enregistré à **Cabaret** fait *deux* (2) morts.
28. Le 25 janvier 2013, un accident survenu à **Fonds-des-Nègres**, cause la mort de *trois* (3) personnes.
29. Le 23 février 2013, *quatre* (4) personnes sont tuées dans un accident survenu à **Titanyen**.
30. Le 27 février 2013, *une* (1) personne est tuée suite à un accident de la route survenu à la **Rue Monseigneur Guilloux**.
31. Le 10 mars 2013, *deux* (2) personnes dont Philippe ALLOUARD, un journaliste français et Léonidas GAREAU sont tués dans un accident de la route survenu sur la route de Léogane.
32. Le 12 mars 2013, *une* (1) personne est tuée après l'explosion à **Morne Saint Georges** d'un camion-citerne affecté au transport de carburant.
33. Le 18 mars 2013, *une* (1) personne est tuée dans un accident à **Morne Tapion**. Plusieurs autres sont blessées.
34. Le 23 avril 2013, suite à un accident de la route à **Bois Verna**, Marc VILLAR, perd la vie
35. Le 28 avril 2013, *six* (6) personnes sont tuées dans un accident survenu à hauteur de **Source Puante**.
36. Le 3 mai 2013, *quatre* (4) personnes perdent la vie dans un accident à Malfety, **Fort-Liberté**. Plusieurs autres personnes sont blessées.
37. Le 13 mai 2013, dans un accident de la route survenu à **Fontamara 29**, une femme et son fils qu'elle venait de prendre à la sortie de l'école, perdent la vie en tentant de traverser la rue.

D'autres accidents sont aussi recensés :

1. Le 9 juillet 2012, *six* (6) personnes montées à bord d'un petit bateau meurent suite à un naufrage.
2. Le 22 novembre 2012, à **Fontamara**, un câble électrique de haute tension a rompu, causant la mort d'une personne au moins.
3. Dans un naufrage enregistré dans la nuit du 3 au 4 avril 2013, *trois* (3) personnes l'agronome Moïse THÉLUSMONT, Mackenson JEUDY et Evenson JEUDY, sont portées disparues dans la rivière des **Baradères**.
4. Dans la nuit du 8 au 9 novembre 2012, lors d'un naufrage survenu à **Pointe-Oiseau, île de la Tortue**, *deux* (2) personnes disparaissent en mer.

VI. Police Nationale d'Haïti (PNH)

Le 18 août 2012, après *six* (6) années consécutives à la tête de l'institution policière, le mandat du Commissaire Divisionnaire, Mario ANDRESOL arrive à terme. Il est remplacé par intérim, par le responsable d'alors de la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ) le Commissaire Divisionnaire Godson ORELUS. Le 22 août 2012, ce dernier dépose son dossier par devant le **Sénat de la République** pour ratification de son choix. La **Commission Justice et Sécurité** du **Sénat** est invitée à se prononcer sur cette désignation. Quelques jours plus tard, soit le 30 août 2012, lors d'une séance au cours de laquelle le rapport de la **Commission Justice et Sécurité** est soumis à l'Assemblée, le choix du Commissaire Godson ORELUS est approuvé par le **Sénat de la République**.

Lors de son discours, le Directeur Général de la PNH nouvellement installé promet de lutter contre le banditisme, sous toutes ses formes, de mettre en place un service de renseignements efficace, de régulariser les services de sécurité privée, etc.

Parallèlement, le 5 octobre 2012, le Directeur Général de la PNH procède à l'installation du Commissaire Divisionnaire Rameau NORMIL au poste de **Directeur Central de la Police Judiciaire** (DCPJ).

1. Dossiers traités par l'institution policière

Au cours de la période allant de mai 2012 à mai 2013, plusieurs dossiers sont traités par l'institution policière dont des cas d'assassinats, de viols, d'association de malfaiteurs, de vols, d'enlèvements suivis de séquestration, etc. Pour la seule juridiction de **Port-au-Prince**, les dossiers traités de janvier à décembre 2012 sont ainsi présentés :

Dossiers traités	Nombre
Véhicules volés	225
Motocyclettes volées	590
Armes de policiers volés	27

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

Trafic illicite de stupéfiants	59
Détention illégale d'armes à feu	83
Enlèvement	79
Assassinats	1064
Incendies	69

Plusieurs dossiers médiatisés ont défrayé la chronique. En voici quelques exemples :

2. Les Forces Armées d'Haïti (FAD'H)

Le Président Michel Joseph MARTELLY, dans ses promesses de campagne promet de se pencher dès son accession au pouvoir, sur le dossier des militaires démobilisés. Ces derniers reprennent confiance et s'attendent à la remobilisation des **Forces Armées d'Haïti** (FAD'H). Ils portent leur uniforme, brandissent leurs armes, flambant neuves pour la plupart, circulent dans les rues, assurent la circulation routière et affirment être prêts à servir leur pays.

Des centres d'entraînement voient le jour. Tous les espaces appartenant jadis aux **Forces Armées d'Haïti** (FAD'H), sont occupés. Les militaires circulent dans les rues montés à bord de véhicules flambant neufs. Des jeunes les rejoignent et sont entraînés au maniement des armes. Ils sont aussi nourris et logés. Plusieurs parades militaires sont annoncées. Le Président parle de la formation d'une autre force militaire. La communauté internationale intervient et encourage le Président à reprendre le contrôle de la situation. Cependant, pris entre ses promesses électorales et la dégradation de la situation, le Président adopte un langage mitigé. Il affirme entre autres devoir renforcer la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) avant de se pencher sur le dossier des anciens militaires.

Les anciens militaires et les jeunes qu'ils entraînent, sont invités à vider les camps occupés. Un bras de fer s'ensuit. La PNH est obligée d'intervenir. Le 18 mai 2012, la **Base de Lamentin** est vidée suite à l'intervention de la PNH qui en profite pour procéder à l'arrestation de *cinquante* (50) d'entre eux. Peu à peu, le calme revient et le dossier des **Forces Armées d'Haïti** (FAD'H) semble être jeté aux oubliettes.

3. Démantèlement du gang Brandt

Le 16 octobre 2012, dans la soirée, Nicolas MOSCOSO et Coralie MOSCOSO sont enlevés. Le 22 octobre 2012 Clifford H. BRANDT est arrêté dans le cadre de cette affaire. Il coopère et permet aux policiers de libérer les MOSCOSO le même jour.

Dans le cadre de cette enquête, *vingt-deux* (22) individus sont inculpés dont sept (7) en fuite, pour **enlèvement et séquestration contre rançon, trafic illégal d'armes à feu, faux et usage de faux, usurpation de titre, association de malfaiteurs, détention illégale d'armes de guerre, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, menaces de mort**. Il s'agit de :

- *cinq* (5) policiers :

1. Marc-Arthur PHEBE, Responsable de *CAT Team* au *Palais National*
2. Jacques Darly MICHELAIS, A4
3. Fritz ARISTIDE, A4
4. Oneste GABELUS, A3
5. Gérald FONTELUS, A1.

• *Onze* (11) autres individus :

1. Clifford H. BRANDT
2. Ricot PIERRE-VAL, alias Dje, alias AG, connu aussi sous le nom de Edson FORGUE
3. Carlo Bendel SAINT FORT
4. Carline RICHEMA, concubine de Ricot PIERRE-VAL
5. Evince LARRIEUX,
6. Berthony DUMEZIL, ancien policier
7. Sawadienne JEAN
8. Franck SINTERINE
9. Junior CHARLES
10. Ernst PIERRE
11. Mathurin Kerwins Jacques

Les inculpés en fuite sont :

1. Edner Comé dit Travelino Jackson,
2. Fadner Norvalus,
3. Jean Bernard alias JB,
4. Elissoit Charles alias I,
5. Emerson Mirand,
6. Mira Jean Marc alias 14,
7. Jeff ainsi connu alias Jacmel.

Le dossier est confié au Cabinet d’Instruction du Magistrat Gabrielle PIERRE DOMINGUE. Une ordonnance, émise en date du 1^{er} mars 2013, renvoie *vingt* (20) individus par devant le Tribunal Criminel siégeant sans assistance de jury pour ***enlèvement, séquestration de personnes contre rançon, association de malfaiteurs, faux, usage de faux, menaces de mort, usurpation de titre, détention illégale d’armes à feu et blanchiment des avoirs***. Cette ordonnance renvoie aussi hors des liens de l’inculpation, les nommés Junior CHARLES et Ernst PIERRE, pour insuffisance d’indices relatifs aux faits qui leur sont reprochés.

Appel de l’ordonnance est interjeté.

4. Dossier de l’enlèvement suivi de l’assassinat de Richardson CROISSY

Le 22 mai 2012, Richardson CROISSY est enlevé sur la route de ***Limonade***, par une patrouille de policiers. Selon les témoignages d’un membre du gang, Frantz ETIENNE,

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

Richardson CROISSY est enlevé puis exécuté par des agents de la PNH basés au **Cap-Haïtien**, sur demande d'un trafiquant de drogue.

Le Directeur Général de la PNH Mario ANDRESOL est obligé de se rendre au **Cap-Haïtien**. On affirme que des hauts gradés sont impliqués dans le dossier, dont certains basés dans le département du Nord, et d'autres, à **Port-au-Prince**. Des mandats sont décernés par le Juge d'Instruction en charge de l'affaire, Me Heidy FORTUNE, pour **association de malfaiteurs, tentative d'assassinat, enlèvement suivi de séquestration et trafic illicite de stupéfiants**. Les personnes à l'encontre desquelles les mandats sont émis répondent aux noms de :

1. Inspecteur Romélus Claude MAILLARD,
2. L'agent IV John DESPEINGES
3. L'agent IV Osias LOUCIUS
4. L'agent III Frantzo FERDINAND
5. L'agent II Miraniel HONORE
6. L'agent III Osselito MILIEN
7. Roboam LORMIL, ancien agent de la PNH
8. Erick FENELUS

5. Agents policiers écartés de l'institution policière

Plusieurs agents de la PNH n'ont pas été certifiés et ont été par conséquent, écartés de l'institution policière. En voici la liste.

#	Nom	Prénom	Grade
1.	Altidort	Jude	Inspecteur Général
2.	Amazan	Jean Wilson	Agent IV
3.	Ambroise	Jean-Claude	Agent III
4.	Andral	Frantz	Agent III
5.	Azard	Lene	Agent III
6.	BArthelemy	Martineau	Inspecteur de Police
7.	Bayard	Murlande	Agent I
8.	Belcéus	Wiliam	Inspecteur de Police
9.	Bélizaire	Jacquelin	Electricien
10.	Benoit	Jean Denisa	Agent III
11.	Blavette	Paul Arsène	Agent III
12.	Bonnet	Jean Bradley	Inspecteur de Police
13.	Calixte	Frantz	Agent I
14.	Célestin	Jean Patrick	Agent III
15.	Cénatus	Patrick Georges	Agent II
16.	CénéCharles	Jean Yonel	Inspecteur Divisionnaire
17.	Charles	Reginald	Agent III
18.	Cinéus	Auguste Ulrick	Commissaire Divisionnaire
19.	Civil	François	Agent I
20.	Coicou	Marie Gessy Comeau	Inspecteur General
21.	Constant	Junior	Agent III
22.	Corridon	Elysée	Technicien

#	Nom	Prénom	Grade
23.	DAmas	Marie Yolande	Inspecteur Divisionnaire
24.	Dardompres	Jean Markenson	Agent III
25.	Dare	Jean Milor	Agent IV
26.	Elysée	Franer	Agent IV
27.	Etienne	Elie	Agent I
28.	Etienne	Jean Brutus	Inspecteur Divisionnaire
29.	Fanfan	Francener	Agent IV
30.	Germain	Noles	Agent I
31.	Germain	Genevois	Gardien
32.	Gilbert	Oriol	Agent I
33.	Hector	Franckel	Agent IV
34.	Henry	Jean Brunel	Inspecteur Divisionnaire
35.	Héreaux	Eddy	Agent IV
36.	Honoré	Jean Nesias	Agent III
37.	Jacob	Claude Ricky	Agent I
38.	Jean	Wenel	Agent IV
39.	Jean-Pierre	Olrich	Technicien
40.	Jean-Baptiste	Fritznel	Agent II
41.	Jean Claude	Jean-Claudiel	Agent I
42.	Joseph	Debe	Agent IV
43.	Joseph	Paul Ledan	Agent IV
44.	Juste	Johnny Gardy	Agent IV
45.	45Kernizan	Alex	Agent I
46.	Laforest	Renouce	Agent III
47.	Louis	Max Gabriel	Commissaire Divisionnaire
48.	Louis	Robert Junior	Agent I
49.	Louis	Claude	Agent III
50.	Louis Jean	Jean Wilnor	Agent IV
51.	Louissaint	Abel	Inspecteur Principal
52.	Louissaint	Jean Bernard	Agent I
53.	Lubin	Donner	Agent IV
54.	Lucsaint	Jean Hurle	Agent II
55.	Mayas	Esthephene	Agent I
56.	Merilan	Nicolas Junior	Commissaire de Police
57.	Michel	Lifaite	Agent III
58.	Monnely	Salvard	Agent I
59.	Nazaire	Francoise Yvrose	Agent IV
60.	Nazaire	Jean Salomon	Technicien
61.	Obas	Hertz	Inspecteur Général
62.	Philistin	Max Sony	Agent II
63.	Philostin	Carl Venel	Agent III
64.	Pierre	Jean Guichard	Inspecteur de Police
65.	Pierre	Marie Yannick Coriolan	Inspecteur Principal
66.	Pierre-Louis	Tanis	Agent IV
67.	Prophète	Raymond	Inspecteur de Police
68.	Régis	Jean Alex	Agent II
69.	Rémy	Renel	Agent IV
70.	Saint-Lot	Luckner	Inspecteur de Police
71.	Sanon	Sadrack	Agent I

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

#	Nom	Prénom	Grade
72.	St Justin	Ketnel	Agent I
73.	St-Vil	Huberson	Agent III
74.	Stanis	Neclair	Agent I
75.	Thélémaque	Joseph	Inspecteur Principal
76.	Victor	Alain	Agent II
77.	Vilfranc	Guissonne	Agent IV
78.	Voltaire	Francois Maxso	Agent IV
79.	Zamy	Monclair	Agent IV

VII. Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)

Le 24 septembre 2012, la Commissaire Principale Marjorie SAINT JEAN est nommée Directrice de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP).

Le 23 octobre 2012, les travaux de réaménagement visant à augmenter la capacité d'accueil de la Prison Civile de *Saint Marc*, sont lancés. Le 28 octobre 2012, la Prison Civile de la *Croix des Bouquets* est inaugurée. Cette nouvelle prison porte le parc carcéral à *dix-sept* (17) centres carcéraux. De plus, l'espace carcéral est augmenté et est estimé à *six mille deux cent mètres carrés soixante et un* (6200 m² 61). Le 11 avril 2013, les autorités pénitentiaires ont procédé à l'inauguration de cellules réaménagées, de salles de formation, et d'un bloc sanitaire à la Prison civile de *Port-au-Prince*.

Par ailleurs, au 30 avril 2013, la population carcérale est estimée, à *dix mille cent soixante trois* (10.163) détenus dont *sept mille trois cent dix-sept* (7317), soit 72 % en attente de jugement.

De plus, les personnes privées de liberté sont aujourd'hui encore, gardées dans des conditions inhumaines et dégradantes. Elles sont entassées dans les cellules, dans une grande promiscuité, exposées conséquemment, aux maladies contagieuses comme la galle, la grattelle, le choléra.

Pour la période couverte par ce rapport, au moins *trente-sept* (37) détenus ont perdu la vie.

Parallèlement, dans une tentative d'améliorer les conditions générales de détention, le gouvernement a, au cours de la période couverte par ce rapport, distribué des matelas, des couvertures de lits, des oreillers et des kits hygiéniques à quelques détenus de certaines Prisons Civiles du pays.

VIII. Appareil judiciaire

De mai 2012 à mai 2013, plusieurs faits ont marqué l'appareil judiciaire.

1. Nominations

Le 3 juillet 2012, le **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** (CSPJ) est mis en place. Le lendemain, soit le 4 juillet 2012, le CSPJ publie une circulaire dans laquelle il demande aux chefs de juridictions de surseoir à toute prestation de serment, en attendant son avis. Cependant, passant outre cette circulaire, le 10 juillet 2012, le Doyen près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Raymond JEAN MICHEL, procède à l'installation de Mes Lamarre BELIZAIRE et Félix LEGER à titre de Juges d'Instruction. Rapidement, des Parlementaires montent au créneau pour dénoncer la nomination de Me Félix LEGER. Parallèlement, il est reproché au Doyen d'avoir ouvertement dédaigné la circulaire.

Le 12 juillet 2012, le Doyen est convoqué par le CSPJ. Il est blâmé et le dossier est clos. Le même jour, le **Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique**, Jean Renel SANON ordonne le retrait de la prestation de serment de Mes Lamarre BELIZAIRE et Félix LEGER. Me Félix LEGER est démis de ses fonctions de Juge d'Instruction et est nommé au poste de **Directeur des Affaires Judiciaires** (DAJ) au **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique**. Me Lamarre BELIZAIRE est gardé comme Juge d'Instruction.

D'autres nominations sont aussi enregistrées au sein de l'appareil judiciaire :

1. Me Jean Joseph LEBRUN est installé à la tête de la Cour d'Appel de **Port-au-Prince**.
2. Jean Louinel DUVERNE est nommé Substitut Commissaire du gouvernement à la **Cour d'Appel** des **Cayes**.
3. Me Robert CADET est nommé Doyen au Tribunal de Première Instance de **Jacmel**.
4. Me André Jean JULIEN est nommé à titre de doyen près le Tribunal de Première Instance de l'**Anse-à-Veau**.
5. Me Lyonel Ralph DIMANCHE est installé comme Doyen du Tribunal de Première Instance de la **Croix des Bouquets**.
6. Franscisco RENE est nommé Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de première instance de **Miragoane**.
7. Michelet Virgile et Claude Frantz Antoite sont nommés Substituts Commissaires du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix**.
8. Me Mes Joassin ADLIN, Claude DORFEUILLE et Numa FRAZIL sont nommés Substituts Commissaires du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance d'**Aquin**.
9. Frisnel HECTOR est nommé Commissaire en chef du Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Hinche**.
10. Me Sylviane JEAN BAPTISTE est nommée Substitut Commissaire du Gouvernement près du Tribunal de Première Instance des **Cayes**.
11. Marc Antoine LESPÉRANCE est nommé Substitut Commissaire de **l'Anse à Veau**.

12. Me Vicrane CHARLES, est installé comme Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Mirebalais**.
13. Me Jean Sauthert FORIS est nommé Commissaire du Gouvernement au Parquet de **Mirebalais**.
14. Me Viosenel BISSAINTHE est nommé Substitut Commissaire au Parquet de **Mirebalais**.
15. Me Myrlande DAPHINIS, Me Louisia ANDRE et Me Jean Robert DUBUISSON sont nommés Juges d'Instruction au Tribunal de Première Instance de **Mirebalais**.
16. Mirlande Prévot DUPICHE, est nommée Substitut Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **l'Anse à veau**.
17. Me Leny TELISMA est nommé Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de la **Croix des Bouquets**.
18. Me Inel TORCHON est installé à titre de Substitut Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**.
19. Berthoy FLEURY est nommé Juge de siège, près le Tribunal de Première Instance de **l'Anse à veau**.
20. Watson BROWN est nommé Juge et Juge d'Instruction au Tribunal de Première Instance d'**Aquin**
21. Me Ikenson EDUME est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
22. Me Frantz BADETTE est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance des **Cayes**.
23. Maximen PIERRE est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
24. Jean Wilner MORIN est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
25. Sonel JEAN FRANÇOIS est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
26. All Duniel DIMANCHE est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
27. Eddy D. CHERUBIN est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
28. Lamarre BELIZAIRE est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
29. Merlan BELABRE est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**
30. Etzer ARISTILDE est nommé Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**.
31. Me Louis Fils JOSEPH est nommé Juge au Tribunal Civil d'**Aquin**.

2. Des anciens Présidents de la République comparaissent par devant les autorités judiciaires

a. Dossier de Jean Claude DUVALIER

Le 27 janvier 2012, le Juge Carvès JEAN chargé de mener l'enquête autour des faits de **disparitions forcées, exécutions sommaires, exils forcés, arrestations suivies de détentions illégales et arbitraires, tortures physiques, viols, vols**, etc., perpétrés par l'ancien dictateur et Président à vie, Jean Claude DUVALIER et ses nombreux acolytes au moment où ce dernier était au pouvoir, émet une ordonnance écartant les crimes reprochés au dictateur et retenant seulement le délit de **détournement de fonds publics**.

Les victimes ainsi que le Dictateur lui-même interjettent appel de cette ordonnance. Une dizaine de victimes témoignent contre l'ancien Président à vie. Ce dernier est invité à comparaître par devant la **Cour d'Appel** de **Port-au-Prince**. Il use à chaque reprise, de subterfuges pour ne pas répondre aux questions des Juges.

Le 7 février 2013, Jean Claude DUVALIER est encore une fois convoqué à la **Cour d'Appel**. Par correspondance, il informe la **Cour d'Appel** qu'il ne peut se présenter. La **Cour d'Appel** est obligée de hausser le ton. Elle fait injonction au Parquet de décerner à l'encontre de l'ex-Président à vie et Dictateur, un mandat d'amener. Le 28 février 2013, l'ancien Dictateur et Président à vie Jean Claude DUVALIER, est donc obligé de comparaître.

b. René PREVAL

Le 14 mars 2012, l'ancien Président René PREVAL est convoqué au Cabinet d'Instruction Ivickel DABRESIL du Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, chargé de l'enquête autour de l'assassinat du journaliste Jean Léopold DOMINIQUE et Jean Claude LOUISSAINT.

c. Jean Bertrand ARISTIDE

Le Président Jean Bertrand ARISTIDE est convoqué le 3 janvier 2013 suite aux plaintes déposées par des victimes des coopératives et d'anciens bénéficiaires de **La Fanmi Se Lavi**. Des manifestants gagnent les rues et crient à la persécution politique. Des pneumatiques enflammés sont répertoriés dans les rues de la capitale, bloquées en la circonstance. Des billboards à l'effigie du Président Michel Joseph MARTELLY sont arrachés, souillés et jetés. Des photos de l'ancien président sont exhibées par les manifestants scandant des menaces et des propos hostiles au Pouvoir en place et renouvelant leur attachement à leur leader. Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Lucmane DELILLE est obligé de se rendre dans la résidence privée de l'ancien Président pour procéder à son audition. Des manifestations sont aussi observées au **Cap-Haïtien** où plusieurs partisans de Jean Bertrand ARISTIDE affichent leur solidarité à l'ancien président.

Le 8 mai 2013, l'ancien Président Jean Bertrand ARISTIDE est convoqué par le Juge d'Instruction Ivickel DABRESIL, dans le cadre du dossier Jean Léopold DOMINIQUE / Jean Claude LOUISSAINT. Il comparait par devant le Juge d'Instruction susmentionné.

Le **Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti** (PNH) Godson ORELUS, interdit toute manifestation en ce 8 mai 2013. Passant outre cette interdiction, les partisans et sympathisants de l'ancien Président gagnent les rues. D'aucuns affirment qu'ils ne manifestent pas mais qu'ils accompagnent l'ancien Président au Palais de Justice. Après l'audition, ce dernier salue la foule en triomphateur et donne le lendemain une conférence de presse.

3. Révocations et mise en disponibilité de Magistrats

a. Me Jean Renel SENATUS

Le 27 septembre 2012, après plus de *huit* (8) mois à la tête du Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Jean Renel SENATUS est révoqué. Ce dernier dénonce, après sa démission, des pressions reçues du **Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique**, Me Jean Renel SANON ainsi que de Me Josué PIERRE-LOUIS, alors Président du CEP en vue de procéder à l'arrestation de *trente-six* (36) personnes pour **complot contre la sûreté de l'Etat**.

Le 2 octobre 2012, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Jean Renel SANON, est convoqué au **Sénat de la République** pour s'expliquer sur ces graves accusations. Le Sénat en profite pour le questionner sur les différents transferts enregistrés au sein de l'appareil judiciaire et la nomination de Me Félix LEGER à titre de **Directeur des Affaires Judiciaires** (DAJ). Le Ministre Jean Renel SANON promet de retirer les transferts et de revenir sur la nomination de Me Félix LEGER. Cependant, il maintient sa décision de révoquer le Commissaire du Gouvernement car, ce dernier a été révoqué pour **insubordination et faute administrative grave**. En effet, le Ministre Jean Renel SANON reproche au Commissaire du Gouvernement Jean Renel SENATUS d'avoir, à son insu, sollicité une franchise auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, pour faire rentrer sur le sol haïtien un véhicule.

Le 27 septembre 2012, Me Elco SAINT ARMAND prête serment puis est invité à se démettre de ses fonctions le lendemain. Il est succédé par Gérard NORGUESSE nommé par intérim au poste de Commissaire en chef du Parquet de **Port-au-Prince**. Le 30 octobre 2012, Me Lucmane DELILLE est nommé Commissaire du Gouvernement.

b. Me Mario BEAUVOIR

Le 29 mai 2012, Me Mario BEAUVOIR, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de la **Croix des Bouquets**, est mis en disponibilité. Le Commissaire affirme avoir écopé de cette mesure parce qu'il a ordonné l'arrestation de Mercedieu Calixte

VALENTIN. Ce dernier, Conseiller du Président, est décrié par la clameur publique pour avoir assassiné de sang froid Octanol DERISSAINT.

4. Demande d'augmentation de salaires des Greffiers

Au cours de la période couverte par ce rapport, plusieurs arrêts de travail ont été observés dans les différents greffes près les Cours et Tribunaux du pays. De plus, sur instigation de ***l'Association Nationale des Greffiers Haïtiens***, (ANAGH), du 18 au 22 juin 2012 un arrêt de travail est observé pour réclamer l'augmentation de salaire des greffiers. Le travail reprend une semaine plus tard, après une rencontre avec des représentants du Pouvoir Judiciaire.

5. Lutte contre l'impunité

a. Cas de Walky CALIXTE

Le 17 avril 2012, le policier Walky CALIXTE, affecté à la ***Direction Centrale de la Police Routière*** (DCPR) est assassiné à ***Martissant*** alors qu'il rentrait chez lui. La clameur publique dénonce l'implication du Député Rodriguez SEJOUR dans la perpétration de l'assassinat. Ce dernier a fait injonction au policier de relâcher immédiatement Marc Arthur Junior CHARLES, arrêté le même jour, à la ***Ruelle Jérémie***, pour ***détention illégale d'arme à feu et de munitions***. En effet, il avait en sa possession une arme à feu de marque FREDERICKSBURG VA de calibre 5.7X28 et de série 386219035, mais ne détenait pas d'autorisation de port d'arme. Il a affirmé que l'arme appartient au Député de la 49^{ème} Législature, Rodriguez SEJOUR.

Le 19 mars 2013, le Juge d'Instruction Jean Wilner MORIN émet une ordonnance préparatoire dans laquelle il demande la levée de l'immunité des Députés Rodriguez SEJOUR et Nzounaya Jean Baptiste BELLANGE. Une commission est montée à la ***Chambre des Députés***.

Le 29 avril 2013, le Magistrat instructeur autorise la commission parlementaire chargée de travailler sur la levée de l'immunité parlementaire des Députés Nzounaya Jean Baptiste BELLANGE et Rodriguez SEJOUR, à se présenter au bureau d'instruction criminelle aux fins de consulter sur place, dans un délai ne dépassant pas *huit* (8) jours, le cahier de l'instruction du dossier relatif à l'assassinat du policier Walky CALIXTE. Le rapport de la commission parlementaire est encore attendu.

Parallèlement, des proches de Walky CALIXTE ainsi que des policiers qui faisaient partie de sa patrouille sont victimes de tentatives d'assassinat ou sont purement assassinés :

- Le 2 octobre 2012, Marie Ange GISMA, la compagne du policier Walky CALIXTE est attaquée par des individus armés non identifiés et est blessée au bras.

- En date du 21 mars 2013, le policier Marcelin JEVOUSAIME, affecté à la **Direction Centrale de la Police Routière** (DCPR) est grièvement blessé par balles. D'aucuns affirment qu'il détient des informations clés relatives à l'assassinat de Walky CALIXTE. Il se rend à Cuba pour recevoir des soins intensifs. Il devait, selon toute vraisemblance, répondre le 22 mars 2013, à une convocation du Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance Jean Wilner MORIN, chargé de l'instruction du dossier de Walky CALIXTE.
- Le 2 mai 2013 Jean Richard Hertz CAYO, agent de la 18^{ème} promotion de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) est assassiné. Il était affecté à la **Direction Centrale de la Police Routière**. Ce nouvel assassinat jette le trouble au sein de la population haïtienne.

Plus que jamais, il devient clair que Walky CALIXTE est assassiné par des individus contrôlant d'importantes ramifications et que tout est mis en œuvre pour que lumière ne soit jamais faite sur ce crime odieux, perpétré au grand jour.

b. Cas de Octanol DERISSAINT

Le 18 avril 2012, Mercurieu Calixte VALENTIN est décrié par la clameur publique pour avoir abattu froidement, à **Malpasse**, le citoyen Octanol DERISSAINT, un jeune homme de *trente-deux* (32) ans. Dans le délai de la flagrance et sous les ordres du Commissaire du Gouvernement d'alors près le Tribunal de Première Instance de la **Croix des Bouquets**, Me Mario BEAUVOIR, Mercurieu Calixte VALENTIN est arrêté. Le dossier est transféré au Cabinet d'Instruction du Juge Etzer ARISTILDE. Ce dernier est transféré au Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, et le dossier est redistribué au Cabinet d'Instruction de Me Fermo-Judes PAUL, nommé expressément pour procéder à la libération de Mercurieu Calixte VALENTIN.

Parallèlement, il est fait état que Mercurieu Calixte VALENTIN arrêté dans le cadre de ce dossier, est traité comme un invité au Commissariat du **Canapé-vert**. Le Responsable d'alors de ce Commissariat, l'Inspecteur Divisionnaire Joël CASSEUS déménage et met à la disposition du Conseiller du Président, son propre bureau. Ce dernier continue, pendant sa rétention, de prodiguer ses conseils au Président. Il sort le soir, rentre chez lui dormir pour revenir le lendemain. Face au tollé provoqué par ce comportement, le 28 juin 2012, dans la soirée, le Conseiller du Président est transféré au Commissariat de **Carrefour**.

Le 8 novembre 2012, le Magistrat Fermo-Judes PAUL rend une ordonnance de non-lieu en faveur de Mercurieu Calixte VALENTIN

IX. Scandales enregistrés au cours de la seconde année de présidence de Michel Joseph MARTELLY

1. Accusations de corruption

Au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY, des Parlementaires, des hauts fonctionnaires de l'Etat dénoncent le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE de s'adonner à des actes de corruption. Le ***Programme de Scolarisation Gratuite et Obligatoire*** (PSUGO) est pointé du doigt. Le 26 décembre 2012, le cousin de Michel Joseph MARTELLY, Richard Auguste MORSE, Conseiller Spécial du Président, démissionne de son poste en raison, selon lui, des actes de corruption dont il est témoin. Ses déclarations sont corroborées le 10 avril 2013, par celles de la Ministre de l'Economie et des Finances, Marie Carmelle JEAN-MARIE qui, lors de sa démission, dénonce l'hostilité dans laquelle elle était obligée de travailler parce qu'elle était animée de la volonté d'assainir les finances publiques.

Parallèlement, le Président affirme vouloir combattre la corruption. Cependant, les instances chargées de sévir contre ce fléau, savoir, ***L'Unité de Lutte Contre la Corruption*** (ULCC) et ***l'Unité Centrale de Renseignements Financiers*** (UCREF) ne sont pas renforcées. De plus, si des personnes impliquées dans les actes de corruption dans le cadre du programme PSUGO sont arrêtées et détenues, il n'en est pas de même de ceux impliqués dans l'enrichissement illicite, le blanchiment des avoirs et le pillage des deniers publics.

2. Cas de viol de Josué PIERRE-LOUIS sur Marie Danielle BERNADIN

Le 26 novembre 2012, le Président du ***Conseil Electoral Permanent*** (CEP) contesté, Me Josué PIERRE-LOUIS est impliqué dans un cas de viol précédé d'agressions physiques sur la personne de Marie Danielle BERNADIN. La victime porte plainte et le dossier est transféré au Cabinet d'Instruction de Me Joseph Jeudilien FANFAN. Ce dernier, après avoir essuyé des menaces de mort de la part du Juge d'Instruction du Tribunal de Première Instance de ***Port-au-Prince***, Me Ikenson EDUME, décide de ne pas continuer son instruction. Le dossier est redistribué au Cabinet de Me Merlan BELAIRE.

Par ailleurs, Me Josué PIERRE-LOUIS affirme que la jeune femme qui le dénonce est en fait, sa compagne qui s'est rendue coupable d'***espionnage*** pour avoir divulgué des informations sensibles relatives au fonctionnement du CEP. Une plainte est déposée contre Marie Danielle BERNADIN par Me Josué PIERRE-LOUIS. Le dossier est transféré par devant le Magistrat instructeur Lamarre BELIZAIRE.

Pour plus d'uns, Me Josué PIERRE-LOUIS est très influent au niveau du système judiciaire. Il a d'ailleurs procédé lui-même à la nomination de plusieurs Magistrats assis et debout. Les chances pour la victime d'avoir gain de cause sont donc limitées.

La victime de viol est elle-même traitée en criminelle. Elle est chaque jour convoquée par les *deux* (2) Magistrats qui instruisent séparément les dossiers de viol et d'espionnage. Finalement, découragée, elle décide de ne plus prétendre à des dommages-intérêts dans le cadre du viol et des agressions qu'elle a subis. Les *deux* (2) dossiers sont soldés par une ordonnance de non-lieu.

3. Edwin ZENNY/Bob SIMONIS

le 8 septembre 2012, le Juge de Paix de Jacmel Bob SIMONIS fait partie des invités à commenter l'actualité à l'émission « ***Autour de l'Actualité*** » diffusée de *treize* (13) heures à *quinze* (15) heures chaque samedi sur les ondes de ***Radio Bellevue Internationale de Jacmel***.

Au cours de l'émission, les invités partagent des informations qui ne plaisent pas au Sénateur Edwin ZENNY. Ce dernier n'est cependant pas invité à l'émission. Ceci ne l'empêche pas de débarquer à la station, d'invectiver le Juge de Paix, de l'accuser de verser dans la corruption et de lui cracher au visage. En réaction, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Jean Renel SANON, met le Juge de Paix en disponibilité et affirme qu'une enquête est diligentée autour des allégations de corruption portées contre le Magistrat par le Sénateur.

De plus, transféré au Parquet près le Tribunal de Première Instance de ***Jacmel***, le dossier est classé sans suite par le Commissaire Jean Antoine FERREAU qui affirme que Edwin ZENNY, jouissant de l'immunité que lui confère son poste de Sénateur, ne peut être poursuivi pour l'affront public fait au Magistrat Bob SIMONIS.

4. Des Sénateurs victimes d'agressions

Le Sénateur François Anik JOSEPH dénonce, le 4 octobre 2012, un complot visant à l'assassiner ainsi que *trois* (3) autres Sénateurs, savoir William JEANTY, Jean-Baptiste BIEN-AIME et Jean Charles MOÏSE. Ce complot, selon lui, est ourdi par l'administration MARTELLY/LAMOTHE. Plus d'un mois plus tard, soit le 17 novembre 2012, une attaque est perpétrée contre le Sénateur dénonciateur. En effet, *deux* (2) individus, connus sous les noms de Jean Hugues NARCISSE et Réginald EXIL, montés à bord d'une Nissan verte, immatriculée 00261, appartenant selon plus d'uns, à l'ancien Sénateur Youri LATORTUE, sont arrivés sur les lieux où il se trouvait, ont fait feu, portant la population qui l'accompagnait ainsi que lui-même, à se mettre à couvert.

Le 1^{er} décembre 2012, le Sénateur du Nord, Wetsner POLICARPE est victime d'une agression alors qu'il se trouvait à ***Quartier Morin***.

5. Caisse d'assistance sociale

En 2006, la ***Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif*** (CSC/CA) condamne Harold BRUNOT alors administrateur du Ministère des Affaires Étrangères, à

restituer à l'Etat haïtien *soixante seize millions* (76.000.000) gourdes détournées. Le 14 août 2012, il est installé à la tête de la **Caisse d'Assistance Sociale** (CAS). Des membres de la population crient au scandale. Harold BRUNOT a dû se démettre de ses fonctions, *vingt-quatre* (24) heures après son installation.

6. Des jeunes réclament leur dû après avoir manifesté pour le Président Michel Joseph MARTELLY

Le 30 septembre 2012, à l'occasion du 21^{ème} anniversaire du coup d'Etat ayant renversé l'ex-Président Jean Bertrand ARISTIDE, une manifestation est réalisée à **Port-au-Prince**. Les manifestants exigent le départ du Président Michel Joseph MARTELLY. Le 1^{er} octobre 2012, à son retour des **Etats-Unis d'Amérique**, le Président est à la tête d'une manifestation pour démontrer qu'il compte aussi des partisans. Il est accompagné de son premier ministre, de plusieurs membres du cabinet ministériel et de l'un de ses conseillers, l'ex-Sénateur Joseph LAMBERT. Lors de cette manifestation, le policier Frandieu PIERRE-LOUIS est décédé. Il n'aurait pas supporté l'exercice physique et aurait succombé à un malaise cardiaque. Dans la soirée, plusieurs jeunes haïtiens se sont rendus devant le Palais National en vue de réclamer du Président de la République, leur dû, pour avoir manifesté pour lui, moyennant paiement. Nombre d'entre eux affirme qu'une promesse de *mille* (1000) gourdes leur a été faite en échange d'accompagnement du président de l'aéroport au palais national. Une petite manifestation est improvisée. Les manifestants réclament leur dû, arguant que la rentrée scolaire étant proche, ils ont dû réaliser le travail et doivent par conséquent être payés.

7. Des journalistes victimes au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph Martelly

Au cours de la période couverte par ce rapport, plusieurs journalistes sont agressés.

- Lors des festivités carnavalesques, le 12 février 2013, Watson PHANOR, et Etzer CESAR, *deux* (2) journalistes de RFM, sont tabassés par des agents de **l'Unité de Sécurité Générale du Palais National** (USGPN).
- Le 19 mars 2013, Lafontaine ORVILD et Evens LOUIS, *deux* (2) journalistes de **Médialternatif** sont agressés à **Savanette** par un employé de **World Vision**.
- Le 1^{er} mai 2013, plusieurs journalistes sont victimes de brutalités par *deux* (2) agents de la PNH basés au Commissariat des **Gonaïves**.
- Le 8 mai 2013, une équipe de reportage de **Radio Télé Ginen** est agressée à **Port-au-Prince** par des manifestants proches de l'ancien Président Jean Bertrand ARISTIDE.

- Dans la nuit du 19 au 20 mai 2013, Pierre Richard ALEXANDRE, journaliste de **Radio Kiskeya** à **Saint Marc**, est mort après avoir été grièvement blessé par balles.

C. Droits sociaux économiques

Le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE, à différentes occasions, promet d'œuvrer en vue de la réalisation des droits sociaux et économiques du peuple haïtien. En ce sens, après avoir lancé, dans un désordre généralisé, des projets comme la scolarisation gratuite, l'assistance aux mères démunies, l'assistance aux étudiants d'Université, un programme d'assistance sociale, dénommé **Ede Pep** prend le jour en février 2012. Il englobe en fait tous les projets intempestivement annoncés par le Président :

- **Ti manman chéri** qui accorde une assistance aux mères défavorisées
- Cantine mobile, qui consiste en la distribution sporadique de plats chauds dans différentes communes du pays
- **Carte Rose**, un programme d'assurance médicale
- **Cantine scolaire**, qui fournit un plat chaud aux élèves
- **Kore étidyan**, qui consiste à transférer aux étudiants de **l'Université d'Etat d'Haïti** (UEH) un montant annuel de *dix-huit mille* (18.000) gourdes
- **Kredi pou Fanm Lakay**, un programme qui accorde des prêts aux commerçantes

I. Scolarisation gratuite et obligatoire

Le 1^{er} octobre 2012, l'année scolaire a redémarré. Les autorités gouvernementales affirment avoir repoussé d'un mois la rentrée scolaire préalablement prévu au 3 septembre 2012, dans le but de rendre le **Programme Scolarisation Gratuite et Obligatoire** (PSUGO) accessible à tous.

La rentrée scolaire est ponctuée de distributions de sacs d'écoliers dans les écoles publiques, sur des places publiques, notamment à **Port-au-Prince**, à **Jacmel**, à **Port-de-Paix**.

Par ailleurs, le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE affirme avoir, au cours de l'année académique, permis à *un million vingt et un mille cent quarante quatre* (1.021.144) enfants d'accéder à l'éducation gratuite. Il expose de grands panneaux publicitaires à travers les différentes rues du pays et affichent des chiffres relatifs au nombre d'enfants ayant bénéficié de ce programme. Cependant, dans ce nombre se retrouvent aussi, les élèves des lycées, les élèves des écoles nationales et des élèves de certains établissements privés bénéficiaires de ce programme.

Parallèlement, des scandales de détournement de fonds notamment à **Port-de-Paix**, sont observés. En effet, à **Port-de-Paix**, il est fait état de *deux millions deux cent mille* (2.200.000) gourdes détournées. Des scandales de détournements de fonds éclatent aussi dans les départements de l'Artibonite, de la Grand'Anse, de l'Ouest, etc. Au moins, *cinq* (5) individus sont arrêtés.

De plus, le vice-délégué de la circonscription de **Limbé**, Gaby SILENCIEUX, est accusé de faire pression sur des responsables d'écoles en vue de les forcer à lui verser un certain pourcentage sur la totalité de la somme reçue dans le cadre du **Programme de Scolarisation Gratuite et Obligatoire** (PSUGO).

Parallèlement, plusieurs élèves manifestent pour réclamer de meilleures conditions d'apprentissage, la présence des enseignants et l'expulsion des victimes du séisme du 12 janvier 2010 qui se sont réfugiés dans certains lycées. Des enseignants réclament aussi plusieurs mois d'arriérés de salaire. Ces manifestations sont entre autres répertoriées :

- A carrefour, le **Lycée Louis Joseph Janvier** et le **Lycée Henri Christophe**
- A Petit-Goave, le **Lycée Faustin Soulouque**
- A Jacmel, le **Lycée Pinchinat**

II. Réalisation du droit au travail

Le 22 octobre 2012, le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE procède à l'inauguration du **Parc Industriel de Caracol**, un projet mis en œuvre par le gouvernement précédent, PREVAL / BELLERIVE.

Le 3 avril 2013, le Président Michel Joseph MARTELLY affirme avoir déjà créé *quatre cent mille* (400.000) emplois. Des Parlementaires, des membres de la population s'insurgent contre cette déclaration arguant que les effets de cette création massive d'emplois auraient dû être ressentis par une population qui croupit dans la misère et est constamment menacée de faim.

Le Président n'a pas essayé de justifier ce chiffre. Il se contente de ne plus en parler.

III. Réalisation de divers travaux par le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE

D'autres travaux sont réalisés par le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE au cours de la période couverte par ce rapport :

- plusieurs communes du pays, comme Carrefour, Delmas, ont bénéficié de lampadaires à panneaux solaires.
- Plusieurs tronçons de route sont réparés. D'autres sont aujourd'hui encore en cours de réparation. Il convient de noter que les travaux sont souvent de mauvaise qualité, portant des fois les compagnies à les refaire immédiatement.
- Le village créé pour les victimes du séisme du 12 janvier 2010 et dénommé **Village Lumane CASIMIR** est inauguré par le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE le 16 mai 2013.

- Débutés le 7 novembre 2011, les travaux de réparation de *l'Aéroport International Toussaint Louverture*, sont aujourd'hui encore en cours. Cependant, certaines parties de l'Aéroport sont déjà ouvertes au public.
- L'Aéroport du *Cap-Haïtien* est transformé en un aéroport international. Ce projet, initié par le Gouvernement PREVAL / BELLERIVE est inauguré par le Président Michel Joseph MARTELLY, en attendant d'être réellement opérationnel.
- Plusieurs marchés communaux dont le Marché de *Bizoton*, le Marché de l'*Arcahaie*, inaugurés respectivement les 24 décembre 2012 et 18 mai 2013, sont construits. Leur construction a démarré au cours du mandat du Président René PREVAL.

IV. Manifestations enregistrées au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY

1. *Manifestations pour réclamer des services sociaux de base*

Parallèlement à ces menus travaux, plusieurs manifestations sont réalisées dans différents départements du pays par des membres de la population qui réclament la réalisation de leurs droits économiques et sociaux.

- A *Saint-Louis du Sud*, des habitants réclament l'électrification de la commune ;
- A *Paillant*, commune de *Miragoane*, des manifestants réclament, l'alimentation de la commune en eau potable et en électricité et la baisse des prix des produits de première nécessité ;
- A *Jérémie*, une manifestation pour protester contre la discontinuité des travaux de construction du tronçon de route reliant *Cayes* à *Jérémie* est organisée.
- A *Fort-Liberté*, une manifestation est réalisée pour dénoncer la décision de surseoir aux travaux de construction du port de la ville. Au cours de cette manifestation, le 8 octobre 2012, une personne est tuée par balles, un sous-commissariat et un trailer de marchandises sont incendiés.
- A *Belladères*, une manifestation pour réclamer l'électricité est réalisée par des habitants de la commune. Cette manifestation s'est soldée par quatre (4) blessés par balles, un individu circulant à motocyclette, connu sous le nom de Junior GERMAIN ayant ouvert le feu sur les manifestants.
- A *Savanette*, une manifestation est organisée pour réclamer la reprise des travaux de construction d'un tronçon de route dans la commune.

2. Manifestations contre la cherté de la vie et les conditions de vie difficiles de la population

Au cours de la période couverte par ce rapport, les produits de première nécessité connaissent une flambée de prix. En protestation, plusieurs citoyens gagnent les rues pour réclamer du gouvernement, de meilleures conditions générales de vie et la baisse des prix des produits de première nécessité. Certaines de ces manifestations se transforment en mouvement antigouvernemental. En voici quelques exemples :

- A **Miragoane**, au moins *deux* (2) manifestations sont réalisées par des membres de la population pour dénoncer la cherté de la vie et le chômage.
- Une manifestation est organisée à **Marigot** par des individus qui protestent contre la faim et la hausse des prix de première nécessité.
- Une manifestation est réalisée à **Petit-Goave** par des habitants de cette commune pour protester contre la hausse des produits de première nécessité

Pour calmer les protestataires et stabiliser les prix des produits de première nécessité, le 8 octobre 2012, le gouvernement importe *deux cent quatre vingt huit mille* (288.000) sacs de riz de *trente* (30) kilos chacun.

3. Manifestations antigouvernementales / progouvernementales

Plusieurs manifestations contre la gestion du pouvoir par les autorités en place sont aussi réalisées de mai 2012 à mai 2013.

- Aux **Gonaïves**.
- A **Port-au-Prince**.
- Au **Cap-Haïtien**.

En réaction, plusieurs manifestations progouvernementales sont aussi réalisées dont notamment :

- A **Port-au-Prince** sur instigation du Président de la République ;
- Aux **Gonaïves**, sur instigation du parti politique **Ayiti An Aksyon**
- A **Beaumont**.

Il convient de noter que lors de ces manifestations, les protestataires qui affirment être attachés au respect du mandat présidentiel, reconnaissent que les conditions générales de vie de la population sont dramatiques.

V. Festivités carnavalesques

A **Port-au-Prince**, les 29, 30 et 31 juillet 2012, le **Carnaval des Fleurs** est organisé sous le thème **Se la Pou la**. Au cours de ces festivités, *deux* (2) personnes ont perdu la vie et *soixante-trois* (63) autres sont blessées.

Les 10, 11 et 12 février 2013, sous le thème «**Ann pote kole : Yon Ayisyen yon pye bwa** », le carnaval national est organisé au **Cap-Haïtien**. *Six cent soixante seize* (676) personnes en sont sorties blessées. Aucun mort n'est enregistré.

VI. Situation des personnes vivant dans les camps

Au cours de la période couverte par ce rapport, les autorités de concert avec plusieurs agences internationales ont mis en œuvre un programme de relocalisation de victimes qui vivaient dans certains camps d'hébergement. Ce projet est intitulé 16/6 et consiste notamment à verser aux victimes un montant de *cinq cents* (500) dollars américains en vue de leur permettre de se réinsérer. Selon le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE, le **Programme des Nations Unies pour le Développement** (PNUD), **l'Organisation Internationale pour la Migration** (OIM) et le **Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies** (UNOPS), le projet 16/6 est réussi parce-que les *cinq cents* (500) dollars américains alloués aux victimes sont largement suffisants pour la location, pour une durée d'une année, d'une maison décente devant accueillir une famille. De plus, ils affirment que nombre de personnes ayant bénéficié de ce projet ont pu mettre sur pied un petit commerce avec la balance restante sur les *cinq cents* (500) dollars américains, après avoir payé la maison.

Dans la réalité, les personnes déplacées ont été tout simplement forcées d'abandonner leur tente soit pour investir un site de relocalisation, soit pour retourner dans leur communauté, avec une petite subvention étatique, estimée à *vingt mille* (20.000) gourdes. Aujourd'hui, plusieurs espaces publics sont vidés des victimes qui les occupaient.

Ceux qui ont eu la chance de bénéficier de ce programme, sont aujourd'hui jetés aux oubliettes. Les moins chanceux ont été tout simplement expulsés des espaces qu'ils occupaient. En ce sens, tous les moyens ont été utilisés, depuis l'intimidation verbale et la perturbation nocturne jusqu'aux agressions physiques caractérisées par des bagarres répétées, des jets de pierre et de tessons de bouteille, des incendies nocturnes, etc. Des agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH), des agents de la force spécialisée **Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO), des autorités municipales ont été ouvertement impliqués dans des cas d'expulsions forcées. Plusieurs victimes sont répertoriées dans le cadre de ces agressions dont au moins *trois* (3) enfants âgés de moins de *cinq* (5) ans tous carbonisés et un bébé de *sept* (7) mois atteint par balles⁴.

⁴ *Différentes publications du Groupe d'Appui aux Réfugiés et aux Rapatriés (GARR), Organisation Internationale de la Migration (OIM)*

VII. Environnement

1. Catastrophes naturelles

Au cours de la période couverte par le rapport, des pluies diluviennes se sont abattues sur le pays, causant des pertes humaines et matérielles incommensurables. De plus, *deux* (2) tempêtes tropicales ont rudement frappé le pays : Isaac et Sandy.

Le 22 août 2012, Isaac a frappé Haïti alors que l'ouragan Sandy a touché le pays du 24 au 27 octobre 2012. Les pertes humaines et matérielles sont inestimables. Au moins *quatre vingt* (80) personnes sont tuées, *dix-huit* (18) autres, sont portées disparues. Des têtes de bétail sont emportées par les eaux. Des maisons sont inondées. Des milliers de familles sont victimes du passage de Sandy.

En réponse, l'Etat d'Urgence est décrété sur le territoire national. Au cours de la période d'urgence, *cinq milliards de gourdes* issus des fonds *Petro Caribe*, sont engagés.

Le 17 novembre 2012, un container de produits de première nécessité, rempli par le **Programme Alimentaire Mondial** (PAM) transportant de l'aide aux victimes du département du Nord est cambriolé à hauteur de **Quartier Morin**.

Parallèlement, des membres de l'opposition organisent un téléthon. Plusieurs citoyens répondent généreusement. Au **Cap-Haïtien** l'une des communes les plus frappées par Sandy, lors de la distribution des produits amassés, au moins *deux* (2) personnes, Josette FENELON et Dieufort MONFISTON perdent la vie.

2. Lutte contre la dégradation de l'environnement

Le Ministre de l'Environnement, Ronald TOUSSAINT annonce le lancement des opérations de délimitation, de récupération des ravines et de destruction de maisons construites dans l'anarchie la plus totale au **Morne l'Hôpital**. Les localités de Kolo, Jalousie, bas-Jalousie, haut de Sunrise Market, Juvénat sont ciblées. Il annonce que les démolitions doivent commencer incessamment. Il promet aussi d'accompagner la population de ces bidonvilles en leur octroyant la somme de *cent mille* (100.000) gourdes et en les inscrivant dans un programme spécial de prêt pour construction, à la **Banque Nationale de Crédit** (BNC).

Le coup d'envoi est lancé. Le projet doit démarrer à Jalousie. Le Ministre affirme aussi disposer de *cent huit millions* (108.000.000) gourdes pour démarrer le projet. *Mille huit cents* (1800) familles sont recensées comme étant en situation de grand danger en raison de la position de leurs constructions à flanc de montagne et doivent être touchés les premiers par ce programme. Méfiants, les habitants de ces bidonvilles affirment ne pas vouloir se déplacer. Ils s'insurgent contre la démolition de leur maison, qu'ils ont passé plusieurs années à construire.

Le 21 juin 2012, des habitants de **Juvénat** occupent les rues et érigent des barricades enflammées. D'autres manifestations violentes sont enregistrées.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

Le Président de la République Michel Joseph MARTELLY, tentant de calmer la fureur de ces habitants qui menacent de manifester pour son renvoi, révoque le Ministre de l'Environnement le 6 août 2012 et le remplace par Jean Vilmond HILAIRE. Le calme revient et le dossier est clos.

Par la suite, après l'inauguration de l'Hôtel Oasis à *Pétion-ville*, le gouvernement met en œuvre un programme visant à peindre les maisons du grand bidonville Jalousie situé juste en face de l'hôtel.

3. Interdiction des produits en Polystyrène et en Polyéthylène

Dans un arrêté présidentiel daté du 15 août 2012, les produits en polyéthylène et les objets en polystyrène expansé sont interdits d'importation sur le territoire national. Cette décision commence à courir à partir du 1^{er} octobre 2012.

Parallèlement, des personnes travaillant pour la compagnie ALASKA qui, entre autres, distribue des sachets d'eau potable, manifestent contre cette décision du Ministère.

Le Ministre Jean Vilmond HILAIRE mène une campagne de sensibilisation sur l'importance de cette mesure, affirmant qu'il s'agit de *deux* (2) produits extrêmement toxiques, dangereux pour l'environnement. Il informe le public qu'il ne cible que les sachets noirs et les plats à emporter qui ne sont pas en carton. Il plaide aussi pour l'utilisation d'autres produits pouvant fournir les services similaires.

Aujourd'hui encore, *huit* (8) mois après la date d'entrée en vigueur de cette mesure, les plats à emporter en polystyrène, les sachets noirs, renforcés de sachets mauves, sont encore en circulation.

D. Commentaires et Recommandations

Pour la période couverte par ce rapport, la situation du pays n'a guère évolué en matière de protection de droits de la personne.

Sur les droits politiques

La mise en place du *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ), représente un pas important vers l'indépendance du Pouvoir Judiciaire. Cependant le Gouvernement MARTELLY / LAMOTHE, en voulant exercer un contrôle sur cet organe, ne lui offre pas les moyens dont il a besoin pour être effectivement opérationnel. Le Pouvoir Judiciaire est aujourd'hui encore sous la coupe du Pouvoir Exécutif. Cette dépendance se manifeste surtout dans les différents cas de nomination et de transfert des Magistrats, réalisés des fois, sans l'avis du Magistrat concerné. Conséquent, au lieu d'être renforcé, le Pouvoir Judiciaire est affaibli.

Par ailleurs, le **Ministère de la Justice et de la Sécurité** ne manifeste aucune velléité de procéder au transfert de compétences au CSPJ. De plus, le CSPJ devait être doté d'une cellule d'inspection judiciaire. Cette instance n'est toujours pas mise en place, faute de moyens.

La tentative avortée de l'établissement du **Conseil Electoral Permanent** (CEP) a porté les responsables des différents pouvoirs de l'Etat à se tourner vers la mise en place d'un **Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent** (CTCEP). Des mots retentissants pour en fait dénommer un **Conseil Electoral Provisoire** investi de la mission de réaliser les élections législatives partielles, municipales et locales. Le CTCEP est aujourd'hui confronté à plusieurs problèmes dont le plus grand est le fait par le Pouvoir Exécutif de n'accorder qu'une importance relative au respect des échéances électorales. Les enjeux de ces élections sont banalisés par le Pouvoir Exécutif. Pourtant, les élections sénatoriales et municipales n'ont pas eu lieu dans les délais prévus et conséquemment le Sénat est amputé de dix (10) Sénateurs et les Maires, généralement élus, sont aujourd'hui nommés par le Pouvoir Exécutif.

De fréquents remaniements sont enregistrés au sein du gouvernement MARTELLY / LAMOTHE. De nombreuses nominations sont aussi recensées. Elles sont faites sur la base du clientélisme, sans aucun contrôle, même des autorités de nomination, sur la crédibilité des personnes nommées. Au regard de la crise de l'emploi qui sévit en Haïti, il est clair que ces remaniements ainsi que ces nombreuses nominations et révocations, témoignent d'un non respect flagrant du droit au travail et de la volonté manifeste du gouvernement MARTELLY / LAMOTHE de créer chez les employés un sentiment d'instabilité, ce qui du coup, porte les victimes aptes à accepter l'inacceptable et à plaire aux autorités de nomination, de peur d'être révoquées.

L'insécurité et la criminalité se transforment aujourd'hui en violences structurelles à cause de l'indifférence et du mépris des autorités étatiques. Par ricochet, le droit à la vie qui constitue le fondement des droits de l'Homme est constamment violé par l'Etat. L'institution chargée de veiller à la protection des vies et des biens de la population, savoir, la PNH, compte aussi ses cadavres. Les policiers sont, avec une facilité désarmante, assassinés au grand jour, partout dans le pays et notamment, à **Port-au-Prince**.

Le lot quotidien des haïtiens est aujourd'hui donc caractérisé par le viol, le vol, les assassinats spectaculaires, les enlèvements, les enlèvements suivis de séquestration contre rançon. De plus, les nombreux accidents de la circulation qui surviennent chaque jour, sont aussi fréquents que les cas d'assassinats par balles. Pourtant, la question de la sécurité routière n'est évoquée par les autorités actuelles seulement lors de graves accidents.

Il est donc clair que, si le RNDDH et ses structures départementales n'ont pas recensé des cas systématiques de persécution politique, ou d'atteinte aux libertés d'expression et d'association, aucun effort n'a été toutefois consenti par le pouvoir en place en vue de garantir à la population haïtienne la jouissance de ses droits civils et politiques, savoir, les droits à la vie, à la sécurité, aux garanties judiciaires, les droits de voter et d'être candidat,

etc. De plus, les violences dont sont victimes les journalistes au cours de la période couverte par ce rapport doivent retenir l'attention de tous car, les détenteurs du pouvoir en Haïti ont souvent tendance à museler les journalistes et à violer le droit à l'information dont jouissent les citoyens.

Sur les droits sociaux et économiques

La population haïtienne en général et les victimes du séisme du 12 janvier 2010 en particulier, vit dans le dénuement le plus total. Aucune action sérieuse n'est entreprise pour adresser les besoins des Haïtiens. Les services publics sont pratiquement inexistantes, en témoignent les nombreuses manifestations enregistrées un peu partout dans le pays au cours de la période sus-indiquée, et dont les réclamations sont entre autres, l'accès aux services sociaux.

Des lampadaires à panneaux solaires sont placés dans plusieurs communes du pays. Cependant, les montants faramineux investis dans les lampadaires auraient pu aider à renforcer l'**Electricité d'Haïti** (ED'H). De plus, si des rues sont éclairées, ce projet semble ne pas avoir été mis sur pied pour les ruelles et les quartiers qui, en raison du rationnement de l'électricité par l'ED'H, sont constamment dans le noir.

La corruption bat son plein. Des dénonciations fusent de toutes parts. Les fonds du **Projet Petro Caribe** sont engagés dans des projets à caractère social, des tronçons de route sont rafistolés. Cependant, ces fonds sont dépensés dans l'opacité la plus totale. De plus, un programme d'assistance sociale, Ede Pèp voit le jour. S'il est vrai que ce programme est finalement placé sous la surveillance du **Fonds d'Assistance Economique et Sociale** (FAES), il n'en reste pas moins vrai que les différents projets qui y sont liés, ont été annoncés péremptoirement par le Président lui-même. Conséquemment, ces projets risquent de ne pas donner les résultats escomptés en raison du fait qu'ils ne sont pas structurels et qu'ils sont gérés dans l'opacité la plus totale.

Cette corruption caractérisée a des impacts négatifs sur l'économie en général et aggrave la situation d'extrême pauvreté dans laquelle patauge la population haïtienne dont les pouvoirs d'achat s'amenuisent chaque jour.

Il est donc évident que les droits sociaux et économiques du peuple haïtien ont été, de 2012 à 2013, constamment et systématiquement violés. Les actions qui ont suivi les longs discours relatifs à la réalisation des droits à la santé, au logement, au travail, à un environnement sain n'ont pas été à la hauteur des espoirs du peuple haïtien.

Le tableau tel que présenté de la situation générale des droits humains en Haïti au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY est peu reluisant et reflète une insécurité humaine caractérisée, ponctuée de menus travaux que le gouvernement MARTELLY / LAMOTHE essaie tant bien que mal de relier à ses **trop** nombreuses promesses de campagne.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la deuxième année de présidence de Michel Joseph MARTELLY
Rap/A13/No2

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH et ses structures régionalisées recommandent aux autorités concernées de :

- Protéger les citoyens contre l'insécurité généralisée qui sévit dans le pays ;
- Protéger les citoyens contre les accidents de la circulation et porter les conducteurs à respecter les règles de conduite automobile ;
- Réaliser les élections sénatoriales partielles, municipales et locales ;
- Rendre le CSPJ indépendant en lui fournissant les moyens de fonctionnement ;
- Porter le **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** à procéder au transfert de compétences au CSPJ ;
- Réaliser les Droits Economiques et Sociaux du Peuple haïtien ;
- Lutter effectivement contre la corruption qui gangrène le pays ;
- Renforcer l'**Unité de Lutte Contre la Corruption** (ULCC) et l'**Unité Centrale de Renseignements Financiers** (UCREF) en leur fournissant les moyens et la latitude nécessaires à leur bon fonctionnement.